

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE
ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2013

DOSSIER : R-3837-2013 - Phase 2

RÉGISSEURS : Me MARC TURGEON, président
M. GILLES BOULIANNE
Mme FRANÇOISE GAGNON

AUDIENCE DU 5 DÉCEMBRE 2013

VOLUME 7

DANIELLE BERGERON et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me SIMON TURMEL
Me AMÉLIE CARDINAL
procureurs de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me VINCENT REGNAULT
procureur de Société en commandite Gaz Métro
(SCGM);

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT
procureur de Association des consommateurs
industriels du gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAMÉ);

Me ÉRIC DAVID
procureur de Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER
Me PASCALE BOUCHER MEUNIER
procureurs de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE SCGM	21
DAVE RHÉAUME	21
FRÉDÉRIC MOREL	21
JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY	21
MARIE-STELLA DOWNS	22
SÉBASTIEN BLAIS	22
INTERROGÉS PAR Me VINCENT REGNAULT	22
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT	25
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	31
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	45
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	57
DISCUSSION	74
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	76
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	91
INTERROGÉS PAR Me SIMON TURMEL	94
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	153

R-3837-2013
5 décembre 2013

- 4 -

<u>PREUVE SÉ/AOLPA</u>	155
JACQUES FONTAINE	155
INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	155
DISCUSSION	165

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 : Pièce Gaz Métro-2, document 40, à l'Annexe 3, page 1 de 2, refaire les calculs de la première colonne pour qu'à la ligne 33, on remplace le 10 461 par le chiffre 9 841 et, à la ligne 39, on remplace le chiffre -620 par zéro, faire le calcul du total et commenter la différence entre le tableau tel que produit et cet engagement.
(demandé par FCEI)

90

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0292 : (Gaz Métro-2, Doc.46) Tableau (Ventes du scénario de base - Service continu. Ventes du scénario de base - Service interruptible)	74
B-0293 : (Gaz Métro-2, Doc.47) Références tableau 1	75
A-0074 : Tableau 4-2 - Bilan en énergie. Bilan 4-3 - Bilan en puissance (HQD-1, Doc.1. R-3864-2013)	115
A-0075 : Pièce B-0065 (Gaz Métro-2, Doc.7) Annexe 8. Question 14.1, page 3 de 6	116
SÉ/AQLPA-0029 : Tableau intitulé « Ventes du scénario de base - Service continu 10(6) m(3)) - VGE	161

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce cinquième (5e) jour du
2 mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du cinq (5)
8 décembre deux mille treize (2013), dossier R-3837-
9 2013. Gaz Métro. Demande d'approbation du Plan
10 d'approvisionnement et de modification des
11 conditions de service et tarif de Société en
12 commandite Gaz Métro à compter du premier (1er)
13 octobre deux mille treize (2013). Phase 2.

14 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
15 Marc Turgeon, président de la formation, de même
16 que madame Françoise Gagnon et monsieur Gilles
17 Boulianne.

18 Les procureurs de la Régie sont maître Amélie
19 Cardinal et maître Simon Turmel.

20 La requérante est Société en commandite Gaz Métro,
21 représentée par maître Vincent Regnault.

22 Les intervenants reconnus pour la Phase 2 sont :

23 Association des consommateurs industriels de gaz,
24 représentée par maître Guy Sarault;

25 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante,

1 représentée par maître André Turmel;
2 Groupe de recherche appliquée en macroécologie,
3 représenté par maître Geneviève Paquet;
4 Option consommateurs, représentée par maître Éric
5 David;
6 Regroupement des organismes environnementaux en
7 énergie, représenté par maître Franklin S. Gertler
8 et maître Pascale Boucher Meunier;
9 Stratégies énergétiques et Association québécoise
10 de lutte contre la pollution atmosphérique,
11 représentées par maître Dominique Neuman;
12 Union des consommateurs, représentée par maître
13 Hélène Sicard.

14 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui
15 désirent présenter une demande ou faire des
16 représentations au sujet de ce dossier? Je
17 demanderais par ailleurs aux parties de bien
18 s'identifier à chacune de leurs interventions pour
19 les fins de l'enregistrement. Aussi, auriez-vous
20 l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire
21 est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Bon début de journée à tous les participants. Comme
24 il est usuel, la Régie entendra la preuve du
25 Distributeur sur la pièce B-276 (Gaz Métro-2,

1 Document 40). Avant de débiter le contre-
2 interrogatoire, la Régie fera une pause afin de
3 permettre aux intervenants d'intégrer les réponses
4 reçues. J'imagine que, Maître Regnault, les
5 réponses ont été distribuées, les réponses aux DDR?

6 Me VINCENT REGNAULT :

7 Bon matin, Monsieur le Président. Monsieur, Madame
8 les régisseurs. Alors, les réponses, en fait, j'en
9 ai donné vingt-cinq (25) copies à madame la
10 greffière pour qu'elles soient distribuées selon
11 les règles, en premier lieu évidemment à la
12 formation, aux gens de la Régie puis ensuite aux
13 intervenants et à leurs procureurs. Normalement,
14 les documents devraient avoir été déposés au SDÉ.
15 J'ai également demandé à mon adjointe de
16 transmettre par courriel à tous les procureurs des
17 intervenants une copie des réponses aux demandes de
18 renseignements.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci, Maître Regnault. J'apprécie. Donc, ce qu'on
21 va faire ce matin, c'est qu'on va d'abord entendre
22 les gens de Gaz Métro. On va prendre une pause pour
23 vous donner le temps d'apprécier en fait les
24 réponses que vous avez reçues ce matin. Et au
25 retour de la pause, j'apprécierais de votre part,

1 de la part des participants, que vous m'indiquiez
2 si vous songez faire témoigner quelqu'un de chez
3 vous pour que je puisse organiser le reste de la
4 journée.

5 Et comme nous l'avions indiqué dans la
6 lettre du vingt-sept (27) novembre dernier, les
7 plaidoiries et la réplique se feront par écrit du
8 neuf au seize (9-16) décembre prochain. Aussi, la
9 Régie a reçu une communication d'UC qui souhaite
10 avoir des instructions sur comment traiter la
11 participation aux journées du vingt-six (26)
12 septembre et du vingt et un (21) octobre, ainsi
13 qu'à quelle date le dossier sera pris en délibéré.

14 Dans un premier temps, les journées du
15 vingt-six (26) septembre et du vingt et un (21)
16 octobre deux mille treize (2013) sont des journées
17 d'audience régulières. Dans un deuxième temps, le
18 Distributeur déposera sa réplique le seize (16)
19 décembre prochain, à moins d'avis contraire. C'est
20 à compter du dix-sept (17) décembre que la Régie
21 invite les intervenants qui le désirent à déposer
22 leur demande de paiement de frais pour la Phase 2
23 du dossier.

24 Pour terminer, la Régie adopte pour la
25 présente audience l'ordre d'intervention suivant :

1 l'ACIG, la FCEI, l'UC, le GRAME et SÉ/AQLPA. En
2 plus des procureurs de la Régie, maître Turmel et
3 maître Cardinal, qui n'est pas là mais qui doit
4 nous écouter, l'équipe d'analystes est composée de
5 madame Sylvie Durand, Pierre Renaud et Jean-Pierre
6 Léveillé. À moins d'une question préliminaire, la
7 Régie serait prête à débiter.

8 Me VINCENT REGNAULT :

9 Re-bon matin. Alors, au niveau du déroulement de la
10 preuve pour la preuve de Gaz Métro, ce matin, les
11 gens ont mis beaucoup d'efforts dans la préparation
12 des réponses aux demandes de renseignements. Alors,
13 il n'y a pas de présentation qui a été présentée,
14 qui a été préparée en tant que telle. Les témoins
15 évidemment sont entièrement disponibles pour
16 répondre aux questions, tant sur la pièce Gaz
17 Métro-2, Document 40, qui est le Plan
18 d'approvisionnement 2017-2019, que sur les réponses
19 aux demandes de renseignements qui sont les pièces
20 Gaz Métro 41 à 45.

21 Ce que je vous propose, parce que j'ai
22 compris que vous... puis je pense que c'est bien
23 normal, que vous souhaitiez avoir une pause pour
24 vous permettre de prendre connaissance des
25 réponses, je vous propose que cette pause-là soit

1 prise immédiatement et qu'on revienne à l'heure qui
2 vous convient pour répondre aux questions.

3 8 h 40

4 LE PRÉSIDENT :

5 Et donc, au retour, on assermentera les témoins.

6 Me VINCENT REGNAULT :

7 Oui, on assermentera les témoins à ce moment-là.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui, parfait. Alors, écoutez, c'est ce qui rend...
10 Dans notre cas, on va... on vient d'arriver, on va
11 partir. Alors, on va prendre une heure, on va vous
12 donner une heure. Si jamais, dans l'heure, vous
13 pensez que vous n'avez pas assez, peut-être
14 prévenir madame la greffière qu'elle nous
15 prévienne. Mais on va... Je ne le sais pas, je vois
16 qu'il y a beaucoup de choses, là. Mais prenons
17 d'abord une heure, puis... Maître Regnault.

18 Me VINCENT REGNAULT :

19 Excusez-moi, une petite précision que j'ai oublié
20 de faire.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Oui.

23 Me VINCENT REGNAULT :

24 Nous avons réussi à répondre à l'ensemble des
25 questions sauf deux, la réponse... les questions

1 1.7 et 1.9 de la FCEI, qui nécessitaient, là, un
2 travail plus important. Assurément, cette réponse-
3 là va vous être transmise pour le moment où je dois
4 déposer ma plaidoirie écrite, le neuf (9).
5 Évidemment, m'assurer qu'au moment où je dépose ma
6 plaidoirie, ma preuve est close. On va faire tous
7 les efforts possibles pour que ce soit fait demain,
8 mais je ne peux malheureusement pas vous garantir
9 que ça va être possible de le faire. Alors, au plus
10 tard lundi matin.

11 LE PRÉSIDENT :

12 On va prendre un bloc d'une heure et si jamais on
13 doit allonger ce bloc, bien, on le fera. Alors
14 donc, on revient dans... à dix heures moins quart
15 (9 h 45).

16 Maître Sicard, je sens une interrogation.
17 Je préfère l'interrogation au micro que de la
18 percevoir visuellement.

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 Vous êtes bon. J'apprécie beaucoup, là. Mon
21 confrère doit nous envoyer, mais on n'a pas encore
22 reçu les réponses par Internet. Je comprends qu'on
23 va avoir des copies papier, mais il est fort
24 possible que moi, je sois obligée de vous demander
25 d'étirer l'heure si je n'ai pas de réponse par

1 Internet. De la pause...

2 LE PRÉSIDENT :

3 Et si vous me demandiez d'étirer l'heure, vous
4 iriez jusqu'à quelle heure?

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 Ça dépend du moment où je vais avoir les réponses
7 par Internet.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Copies par Internet. Donc...

10 Me VINCENT REGNAULT :

11 Dans les cinq prochaines minutes.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Dans les cinq prochaines minutes. Alors donc,
14 écoutez, il est neuf heures moins quart (8 h 45),
15 nous revenons à dix heures (10 h).

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19 (10 h 25)

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci de la pause. Et, désolé, on a pris un peu
22 plus de temps. Alors, la Régie a quelques remarques
23 préliminaires, Maître Regnault, à vous faire. Dans
24 ce dossier-ci, le Distributeur demande à la Régie
25 d'approuver une stratégie d'approvisionnement

1 jusqu'en deux mille dix-neuf (2019). Il prévoit
2 participer à un appel de soumissions TCPL, le
3 quinze (15) janvier deux mille quatorze (2014),
4 qu'il engagera pour une période de quinze (15) ans.
5 Les volumes additionnels qu'il prévoit
6 approvisionner sont basés sur la prévision de la
7 demande deux mille dix-huit - deux mille dix-neuf
8 (2018-2019). Nous, on comprend que cette prévision
9 de la demande, il entend également s'engager pour
10 les années deux mille seize - dix-sept (2016-17),
11 dix-sept - dix-huit (17-18). La Régie constate
12 qu'il y a une augmentation de cinquante-six pour
13 cent (56 %) des volumes VGE à l'horizon de deux
14 mille dix-neuf (2019).

15 Or, le Distributeur n'est pas en mesure de
16 fournir l'ensemble des informations pour justifier
17 l'augmentation de ses besoins, dont notamment la
18 question 1.7 de la FCEI.

19 Alors, notre quinze (15) minutes a servi,
20 parce qu'on a un dilemme. Hein, vous avez compris
21 que si on prend quinze (15) minutes de plus, on lit
22 relativement assez rapidement, particulièrement
23 avec nos analystes. Il est difficile, avec ce qu'on
24 a présentement, pour la Régie, d'apprécier la
25 stratégie du Distributeur. Et, nous, ce qu'on veut

1 c'est de pouvoir rendre une décision dans un délai
2 rapide et la plus éclairée possible. Alors, Maître
3 Regnault, on aimerait en avoir plus et les choses
4 qui vont venir plus tard vont décaler possiblement
5 des demandes de... d'autres questionnements, vont
6 décaler des réponses, vont décaler, à toutes fins
7 pratiques, notre décision. Est-ce que vous avez,
8 suite à ce que je viens de vous dire, une
9 proposition à nous faire? Vous pourriez parler avec
10 vos gens. Est-ce qu'on pourrait avoir une courte
11 présentation sur, au moins, les items? Parce que la
12 question 1.7 de la FCEI, elle est importante, c'est
13 à partir de tout le... de tous ces calculs-là qu'on
14 arrive au chiffre que vous nous proposez. Mais on
15 aimerait avoir... et si vous avez en preuve le
16 chiffre total, vous devez avoir... ce chiffre total
17 là, il n'est pas apparu juste le chiffre, on a dû
18 le construire, ce chiffre-là. Et c'est ça qu'on
19 pensait ce matin avoir, notamment, comme
20 information. Et pour que ce soit vraiment
21 fructueux, pour vous comme pour nous, on aimerait
22 savoir si c'est possible pour vous de penser avec
23 vos gens de nous donner verbalement plus
24 d'information. Est-ce que vous voulez en discuter
25 avec votre client?

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Effectivement, je vais juste prendre quelques
3 minutes pour en parler avec mes gens, voir qu'est-
4 ce qu'on est capable de vous donner ce matin. Mais
5 c'est certain que les informations que la Régie
6 souhaite avoir, elles vous seront fournies dans les
7 meilleurs délais, là, avec les plus grands efforts
8 possibles. Merci.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Maître Regnault, est-ce que vous avez... dix (10)
11 minutes, pour vous, ça irait? Deux?

12 Me VINCENT REGNAULT :

13 On peut peut-être même rester.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Parfait. On va attendre qu'ils aient fini pour
16 qu'ils puissent entendre vos propos, Maître Neuman.
17 Pour mieux les entendre.

18 Maître Neuman, est-ce que vous avez un commentaire
19 avant que maître Regnault ne s'adresse à la Régie?

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Oui, en fait, ce serait simplement pour inviter Gaz
22 Métro à inclure dans sa réflexion un élément qui
23 est peut-être manquant dans les données soumises.
24 Et qui apparaît à la pièce Gaz Métro-2, document
25 41, qui est la réponse 1.2 et 1.3 à la Régie. Je

1 pense que c'est B-0036 ou 37... en tout cas, je
2 n'ai pas le code exact de la Régie, c'est B-0030
3 quelque chose. Donc, c'est la réponse 1.3 à la
4 Régie, le tableau qui apparaît dans cette réponse.
5 On voit que pour les VGE donc, l'ajout de volume
6 pour les clients déjà existants est un montant,
7 bon, assez... assez important, de quatre-vingt-
8 seize millions de mètres cubes (96 Mm3) pour
9 l'année deux mille seize - deux mille dix-sept
10 (2016-2017). Mais pour deux mille dix-sept - deux
11 mille dix-huit (2017-2018), seulement un virgule
12 quarante-quatre (1,44), puis ensuite vingt-quatre
13 virgule cinquante-cinq (24,55). Et on comprend, en
14 lisant la réponse précédente, que c'est client par
15 client et probablement à l'aide d'informations
16 reçues des clients sur ce qu'ils prévoient
17 maintenant qu'ont été établies ces prévisions. Et
18 il se peut que cette méthode pour... lorsqu'on
19 projette, fait des projections sur des années plus
20 éloignées, qu'on puisse avoir tendance à manquer, à
21 sous-estimer la prévision puisque les plans des
22 industriels ne sont pas encore définis pour les
23 années deux mille dix-sept (2017), deux mille dix-
24 huit (2018), deux mille dix-neuf (2019). Donc, ça
25 peut faire partie de la réflexion que pourrait

1 avoir à faire Gaz Métro pour voir comment est-ce
2 qu'on fait la meilleure prévision dans un contexte
3 où les industriels eux-mêmes n'ont pas prévu leurs
4 projets, mais où il faut signer des contrats
5 d'approvisionnement de gaz maintenant.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci, Maître Neuman. C'est un conseil donc à
8 l'équipe de maître Regnault. Maître Regnault?

9 Me VINCENT REGNAULT :

10 Alors, écoutez, les volumes ou l'explication de
11 l'augmentation des volumes, elle est disponible.
12 Cependant, la réflexion ou la réponse que Gaz Métro
13 souhaitait donner à la Régie, elle n'était pas
14 complétée dans le sens où les outils qui viennent
15 avec l'augmentation des volumes, ça, c'était un
16 aspect qui n'avait pas été complété.

17 Alors, si ce qui vous intéresse, c'est
18 effectivement de mieux comprendre l'augmentation
19 des volumes de cinquante-six pour cent (56 %), ça,
20 on a un tableau qui est disponible. On ne l'a pas
21 avec nous. On pourrait téléphoner au bureau, avoir
22 le document assez rapidement, je présume à
23 l'intérieur d'une demi-heure, qui pourrait nous
24 être envoyé sous format électronique, vous
25 permettre d'en prendre connaissance, et revenir

1 pour répondre à des questions.

2 Ça va de soi que l'augmentation de
3 cinquante-six pour cent (56 %), on est en mesure de
4 l'expliquer. C'est qu'il y avait une seconde patte
5 à cette explication-là, à la réponse à la question
6 qu'on voulait fournir qui n'était pas complétée à
7 l'heure actuelle. Donc, je pense qu'on est
8 certainement capable de tirer profit de la journée
9 qu'on a prévue aujourd'hui en vous fournissant ce
10 tableau-là et en vous permettant de poser les
11 questions que vous souhaitez à cet égard-là.

12 Donc, si vous vouliez une proposition plus
13 concrète de ma part, je vous dirais, suspendez
14 l'audience pour une quinzaine de minutes ou
15 commençons avec des questions s'il y en a. Et,
16 entre-temps, le tableau va nous être envoyé. Et on
17 trouvera une façon que vous en preniez connaissance
18 et posiez des questions.

19 LE PRÉSIDENT :

20 On est tous à la même place. Je pense qu'on va
21 commencer. Naturellement, ce tableau est en quoi,
22 est déjà, j'imagine, en cours de route. Et on va le
23 regarder. On aura possiblement des commentaires sur
24 le tableau, voir ce qu'il contient. Et, par la
25 suite, on aura naturellement des questions aussi

1 sur ce tableau et sur le reste. Ça vous va?

2 Alors, écoutez, on va commencer, si vous
3 voulez bien, le contre-interrogatoire. Ça vous va,
4 Maître Regnault?

5 Me VINCENT REGNAULT :

6 Oui. Ça me va. Juste faire adopter la preuve.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Oui. Merci. On va aussi les assermenter.

9

10 PREUVE SCGM

11

12 L'an deux mille treize (2013), ce cinquième (5e)
13 jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

14

15 DAVE RHÉAUME, économiste, ayant une place
16 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
17 (Québec);

18

19 FRÉDÉRIC MOREL, directeur Approvisionnement
20 gaziers, ayant une place d'affaires au 1717, rue du
21 Havre, Montréal (Québec);

22

23 JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY, économiste, ayant une place
24 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
25 (Québec);

1 MARIE-STELLA DOWNS, conseillère principale
2 Approvisionnements gaziers, Gaz Métro, ayant une
3 place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
4 (Québec);

5
6 SÉBASTIEN BLAIS, conseiller principal, ayant une
7 place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
8 (Québec);

9
10 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
11 solennelle, déposent et disent :

12
13 INTERROGÉS PAR Me VINCENT REGNAULT :
14 Merci, Madame la greffière.

15 (10 h 35)

16 Q. [1] Très rapidement, les questions d'usage. Dans un
17 premier temps, les curriculum vitae qui ont déjà
18 été déposés au dossier de la Régie, qui se
19 retrouvent à la pièce Gaz Métro-2, Document 21,
20 page 8 pour monsieur Morel, page 5 pour madame
21 Downs, 10 pour monsieur Tremblay, 9 pour monsieur
22 Rhéaume et 3 pour monsieur Blais. En ce qui a trait
23 aux pièces qui nous concernent ce matin, il y en a
24 six. Les pièces Gaz Métro-2, Document 40 à Gaz
25 Métro-2, Document 45. S'agit-il de pièces qui ont

1 été préparées sous votre supervision?

2 M. SÉBASTIEN BLAIS :

3 R. Oui.

4 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

5 R. Oui.

6 M. FRÉDÉRIC MOREL :

7 R. Oui.

8 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

9 R. Oui.

10 M. DAVE RHÉAUME :

11 R. Oui.

12 Q. [2] Avez-vous des corrections à y apporter?

13 M. SÉBASTIEN BLAIS :

14 Non.

15 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

16 R. Non.

17 M. FRÉDÉRIC MOREL

18 R. Non.

19 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

20 R. Non.

21 M. DAVE RHÉAUME

22 R. Non.

23 Q. [3] Et vous serez disponibles, donc, pour répondre

24 aux diverses questions des procureurs des

25 intervenants ou de la Régie ou de la formation?

1 M. SÉBASTIEN BLAIS :

2 R. Oui.

3 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

4 R. Oui.

5 M. FRÉDÉRIC MOREL :

6 R. Oui.

7 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

8 R. Oui.

9 M. DAVE RHÉAUME :

10 R. Oui.

11 Q. [4] Alors merci. Enfin, vous adoptez cette preuve

12 pour valoir votre témoignage écrit lors de la

13 présente audience?

14 M. SÉBASTIEN BLAIS :

15 R. Oui.

16 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

17 R. Oui.

18 M. FRÉDÉRIC MOREL :

19 R. Oui.

20 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

21 R. Oui.

22 M. DAVE RHÉAUME :

23 R. Oui.

24 Q. [5] Les témoins sont disponibles pour répondre aux

25 questions. Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci Maître Regnault. Maître Sarault, s'il vous
3 plaît. Maître Sarault, est-ce que vous êtes en
4 mesure aussi de m'indiquer si vous comptez faire
5 témoigner quelqu'un de chez vous?

6 Me GUY SARAULT :

7 Non, on n'a pas de témoignage à présenter
8 aujourd'hui.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Parfait. Merci.

11 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT :

12 Q. [6] Merci. Je voudrais aller à la pièce Gaz Métro-
13 2, Document 42 qui est le document de réponse aux
14 demandes de renseignements de l'ACIG et nous vous
15 avons demandé de préciser le statut actuel du
16 déplacement à Dawn pour le premier (1^e) novembre^r
17 deux mille quinze (2015) qui s'en vient vite malgré
18 tout et on vous a demandé, à la question 1.1, page
19 1, d'élaborer sur la probabilité que la mise en
20 service ne puisse être réalisée à la date prévue du
21 premier (1^{er}) novembre deux mille quinze (2015) et
22 vous nous avez renvoyés à votre réponse à la
23 question 1 de la demande de renseignements numéro 2
24 de la Régie, soit la pièce B-0224, Gaz Métro-2,
25 Document 7. Cette pièce est datée du dix-neuf (19)

1 septembre deux mille treize (2013), donc il y a à
2 peu près deux mois et demi. Est-ce qu'il faut
3 comprendre qu'il y a zéro mise à jour à rapporter
4 depuis le dix-neuf (19) septembre dernier
5 relativement à la probabilité ou non du déplacement
6 à Dawn pour le premier (1er) novembre deux mille
7 quinze (2015)?

8 M. FRÉDÉRIC MOREL :

9 R. Effectivement, je n'ai pas l'impression qu'il y a
10 quoi que ce soit de majeur qui se soit passé dans
11 ce dossier-là. On se rappelle que le déplacement
12 vers Dawn, pour le réaliser, on avait contracté des
13 capacités auprès de TransCanada, les capacités, et
14 Union Gas également, entre Dawn et la franchise de
15 Gaz Métro et que, suite à l'entente qui a été
16 convenue entre TransCanada et les différents
17 distributeurs de l'est, TransCanada va tenter de
18 réaliser ces installations-là pour le premier (1er)
19 novembre deux mille quinze (2015). Donc, on est
20 encore en train de travailler là-dessus. Pour le
21 moment je n'ai pas d'indications que ça va être là
22 ou ça ne sera pas là à temps. Les indications qu'on
23 a de TransCanada, c'est qu'ils font les efforts
24 pour que ça se matérialise le premier (1er)
25 novembre deux mille quinze (2015).

1 Q. [7] Et au moment où on se parle, sans violer les
2 secrets de la confidentialité, est-ce que vous êtes
3 en mesure de nous faire part des probabilités que
4 l'entente reçoive l'aval du TTF ou si plutôt ça va
5 aller en contestation en audience à l'ONE? Si vous
6 êtes en mesure de le dire.

7 R. Ce qui se produit au sein du Tolls Task Force de
8 TransCanada est effectivement couvert par...

9 Q. [8] Confidentialité.

10 R. ... une entente de confidentialité. Ce que je peux
11 vous mentionner, c'est qu'il y a des parties qui se
12 sont ouvertement, à l'extérieur du cadre du TTF,
13 prononcées en défaveur de l'entente et il y en a
14 qui se sont prononcés en faveur de l'entente. Donc,
15 est-ce que l'entente va devoir être déposée devant
16 l'Office national de l'énergie? Oui. Est-ce qu'il y
17 a probablement des gens qui vont trouver des choses
18 à reprocher à l'entente? Fort probablement.

19 Q. [9] O.K. Ça, c'est le scénario le plus probable au
20 moment où on se parle aujourd'hui. Donc,
21 l'incertitude que nous avons collectivement
22 déplorée lors d'audiences précédentes continue
23 d'exister, n'est-ce pas?

24 R. Je vous dirais que oui, il y a toujours une
25 incertitude. Est-ce qu'on est en meilleure position

1 qu'on l'était dans le courant de l'été? Oui, de
2 beaucoup. Donc, c'est beaucoup moins incertain...

3 Q. [10] Grâce à l'entente.

4 R. Grâce à l'entente. Mais le tout doit être encore
5 avalisé par l'Office national de l'énergie et je ne
6 vais pas présumer de la décision de l'Office
7 national de l'énergie. On est convaincus que
8 l'entente est une bonne entente mais ça va être à
9 l'Office de trancher.

10 (10 h 40)

11 Q. [11] O.K. Je voudrais maintenant aller à la
12 question 5.1, toujours de la pièce Gaz Métro 2,
13 document 42, donc c'était la demande de
14 renseignements de l'ACIG et nous vous demandions,
15 et je cite, à 5.1, au bas de la page 5 :

16 Puisque Gaz Métro indique que la
17 partie des achats à Dawn sera
18 concentrée en hiver, veuillez
19 confirmer si les achats destinés à
20 être injectés en été, en vertu des
21 contrats d'entreposage avec Union Gas
22 proviendront d'Empress et dans quelle
23 mesure, le cas échéant. Sinon,
24 veuillez expliquer la provenance de
25 l'approvisionnement qui sera injecté

1 chez Union.

2 Et dans votre réponse, vous nous faites part un peu
3 de la réalité de la gestion des approvisionnements
4 sur le terrain telle qu'elle se produit, là, au
5 jour le jour. Mais notre question, ce n'était pas
6 tellement ça, autant que de savoir quelle est votre
7 prévision au chapitre de ces distinctions. On
8 réalise, là, que votre réponse n'est pas erronée du
9 tout, là, on est conscient que ça fonctionne comme
10 ça sur le terrain en pratique, là, pour la gestion
11 quotidienne des approvisionnements, mais ce qu'on
12 aimerait savoir, c'est connaître le plan de Gaz
13 Métro, ce qui est projeté, là, au moment où on se
14 parle. On peut en faire un engagement si vous
15 n'avez pas l'information au dossier en date de ce
16 matin.

17 R. Donc, je suis content que vous êtes d'accord avec
18 nous que la réponse représente la vraie vie, donc
19 si on essaie d'avoir une réponse théorique, au
20 niveau théorique, oui, effectivement, notre
21 transport longue distance on va l'envoyer
22 directement vers la franchise au niveau d'une
23 planification théorique, donc ça voudrait dire que
24 le gaz que j'aurais en été à Dawn, ça serait le gaz
25 que je recevrais de mes clients en achat direct,

1 ils vont me livrer directement à Dawn, au niveau
2 théorique. Cependant, le plan tente de simuler la
3 réalité, la réalité c'est que je vais avoir
4 potentiellement des diversions de mon transport
5 « long haul » vers Dawn, je vais avoir tous ces...
6 tous... la vraie vie va se produire et le résultat
7 va être différent d'un exercice théorique. Mais en
8 théorie pure, effectivement, si on regarde l'ordre
9 d'ordonnancement des outils, on va envoyer notre
10 transport « long haul » directement vers la
11 franchise, ce qui signifierait qu'on rentrerait du
12 gaz de réseau vers la franchise et du gaz en achat
13 direct serait injecté en entreposage, du gaz qui me
14 proviendrait de ma clientèle en achat direct en
15 été, encore une fois.

16 Q. [12] Alors c'était toutes nos questions. Sous
17 réserve, évidemment, de vous lire pour la fameuse
18 réponse à la question 1.7 de la FCEI qui est très
19 globale, on s'entend. Merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci. Maître Turmel pour la FCEI? Oui, un instant,
22 Maître Turmel, Maître Regnault?

23 Me VINCENT REGNAULT :

24 Simplement vous dire que je viens de recevoir par
25 courriel la pièce, donc je vais la transférer sans

1 plus tarder au greffe, c'est ce que je propose, à
2 moins que vous me suggérez autre chose?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Non, je pense que ça va être le plus simple,
5 transférez au greffe et demandez leur de... puis on
6 va demander à l'interne qu'on fasse le nombre de
7 copies.

8 Me VINCENT REGNAULT :

9 Excellent.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Puis qu'on vienne nous les porter.

12 Me VINCENT REGNAULT :

13 Parfait.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci.

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

17 Q. [13] Bonjour Monsieur le Président, bonjour aux
18 membres de la Régie, aux régisseurs, André Turmel
19 pour la FCEI, bonjour aux membres du panel de Gaz
20 Métro. Alors on aura quelques questions nous aussi,
21 dans les faits, trois questions. Je vous réfère à
22 la pièce Gaz Métro 2, document 43, la réponse...
23 les réponses que Gaz Métro donne à la FCEI, en
24 commençant par l'annexe 1, donc qui est une annexe
25 1 à la question 1.2, mais je vous envoie

1 immédiatement à l'annexe 1, qui serait la page 2,
2 document 43, l'annexe 1, c'est à la fin des
3 réponses. Donc c'est après la page 12 de 12, il y a
4 deux pages d'annexes, c'est le deuxième tableau, le
5 tableau intitulé « Plan d'approvisionnement deux
6 mille dix-sept-deux mille dix-neuf (2017-2019),
7 analyse de structure d'approvisionnement. Alors
8 donc dans ce scénario... il s'agit d'un scénario
9 qu'on vous avait demandé de regarder, en lien avec
10 la question 1.2. Vous me dites quand vous l'avez,
11 là, juste m'assurer que vous avez le tableau. Oui,
12 Madame, O.K. Parfait.

13 Et dans ce tableau on voit, bon, dans ce
14 scénario-là on présente l'estimation des coûts, là,
15 pour... et on compare le schéma SH « short
16 haul Parkway plus M12 » c'est le... Ma
17 compréhension M12 étant un lien entre Dawn et
18 Parkway, « short haul » étant un lien entre Parkway
19 et GM. Donc c'est juste pour indiquer, là, ce dont
20 on parle. On voulait comparer les coûts associés à
21 ce segment-là, si on veut, de transport, dans la
22 première colonne, versus la colonne pour deux mille
23 dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019), qu'est-ce
24 qui se passait s'il n'y avait pas de migration de
25 D5 vers D4. Vous avez fourni l'information.

1 Et à droite, on voit une colonne variation.
2 En total de coûts, il est mentionné, bon moins
3 six... six millions cinq cent quarante-sept mille
4 (6,547 M\$), sauf erreur, c'est des dollars, Madame.
5 Mme MARIE-STELLA DOWNS :
6 R. C'est des milliers de dollars.
7 Q. [14] C'est des milliers.
8 R. Donc, ça fait six millions...
9 Q. [15] Voilà. C'est ça. Ma seule question revient à
10 ça. C'est : est-ce que dans ce six point cinq
11 millions de dollars (6,5 M\$), avez-vous
12 l'information à l'égard de quels seraient les coûts
13 échoués? C'est-à-dire les coûts qui seraient, nets,
14 bon les coûts tels qu'ils sont moins la revente,
15 les revenus tirés d'une revente sur une marge
16 secondaire.
17 R. Euh... Je réponds de mémoire, bien sûr.
18 Q. [16] Vous ne l'avez pas, oui.
19 R. Parce que je n'ai pas le détail. Enfin, j'ai le
20 détail. Alors dans ce scénario-là, il n'y a aucun
21 transport FTLH non utilisé. L'approche qui a été
22 prise ici c'est de dire : dans le plan de base, le
23 « short haul » Parkway plus M12 c'est ce qu'on a
24 appelé dans notre preuve le « plan de base ». Alors
25 dans ce plan de base là, on avait une certaine

1 quantité à aller contracter auprès de TCPL en
2 addition des outils déjà détenus.

3 Dans le scénario qui a été fait, donc sans
4 migration D5 vers D4, c'est qu'on a réévalué quelle
5 quantité on aurait à aller contracter auprès de
6 TCPL. Alors il n'y a pas de vente ici qui se fait.
7 C'est juste qu'on ne contracte pas la capacité que
8 vous retrouvez à la page 1 de l'annexe, à la ligne
9 26. Donc, le quatre cent quarante et un (441) 10-3-
10 M3 par jour de baisse, c'est donc cette quantité-là
11 qu'on ne contracterait pas auprès de TCPL. Il n'y a
12 pas de vente ici. Donc il n'y a pas de coûts
13 échoués.

14 Q. [17] Quand vous dites « il n'y a pas de vente », il
15 n'y a pas de revente sur le marché secondaire.
16 C'est-tu comme ça qu'il faut comprendre?

17 R. Exactement.

18 Q. [18] O.K. C'est ça.

19 R. C'est le niveau que nous irions contracter est
20 inférieur à celui du scénario de base proposé.

21 Q. [19] Je pensais que mon affaire allait bien, mais
22 je me tourne, monsieur Gosselin apparaît. Alors
23 c'est-à-dire que j'ai une autre question. Excusez-
24 moi. Bon. Je veux juste m'assurer que je vous ai
25 bien posé la question. Vous m'avez donné réponse,

1 mais dans le tableau qui est présenté, il y a des
2 coûts associés avec le scénario plan de base. O.K.
3 On vous avait demandé de comparer avec un scénario,
4 donc sans migration. Et vous me dites que dans les
5 deux... quand on compare les deux scénarios, il ne
6 peut pas y avoir de coûts échoués associés à ce
7 scénario-là.

8 R. J'ai pas de coûts échoués parce que je n'ai pas
9 contracté la capacité. Donc, la façon que j'ai
10 répondu c'est que c'est comme si on nous disait
11 tout de suite : ne contracte pas pour eux.
12 D'accord, je ne contracte pas, donc je n'ai pas de
13 ventes, je ne les ai pas.

14 C'est sûr que ce serait un scénario
15 différent si je devais dire : j'ai contracté la
16 quantité identifiée dans notre scénario de base et
17 là, les migrations ne se font pas, j'ai des
18 excédents. Mais c'est pas ça que j'ai fait ici.
19 C'est que j'ai pris l'hypothèse que je ne
20 contractais pas pour cette clientèle... pour ce
21 scénario-là.

22 Q. [20] Ça va. On va passer à une autre question,
23 merci. Je vous envoie, comme deuxième question...

24 R. Excusez-moi.

25 Q. [21] Pardon, oui.

1 R. Juste pour compléter la réponse, en fait. Si la...
2 si la question ou le scénario qui était visé avait
3 été : j'ai contracté d'avance et je vais donc avoir
4 des outils excédentaires, bien le quatre cent
5 quarante et un (441) 10-3-M3 par jour qui est
6 identifié à la ligne 26, c'est la quantité qui
7 serait à vendre sur le marché secondaire. Et
8 pourrait générer un coût échoué, dépendamment du
9 prix qu'on obtiendrait en revenu versus le tarif
10 « short haul ». Donc, ça peut donner une indication
11 versus d'autres réponses qui ont été données
12 antérieurement.

13 (10 h 50)

14 Q. [22] Je vous remercie. Maintenant, si vous voulez,
15 on va aller à la page... toujours dans la même
16 question/réponse à la FCEI, cette fois-ci à la page
17 5 de la même pièce, question/réponse 2.2., qui
18 apparaît à la page... donc, page 5, de GM-2,
19 document 43. À la question 2.2, qui apparaît à la
20 page 5, nous vous posons la question suivante :

21 Pourquoi ne pas combler l'ensemble du
22 besoin résiduel de 10 673 GJ/jour de
23 la zone Nord par du transport FTLH
24 plutôt que seulement 10 000 GJ/jour?

25 Dans les faits, vous avez contracté, pour les

1 plans, pour dix mille (10 000), mais le besoin, il
2 est identifié à dix mille six cent soixante-seize
3 (10 676). Vous nous répondez : « Parce que Gaz
4 Métro »... La réponse, Gaz Métro a arrondi, mais...
5 et vous avez arrondi, sauf erreur, vers le bas, là.
6 On comprend la notion d'arrondissement mais
7 pourquoi ne pas avoir pris le chiffre tel qu'il est
8 dans les calculs? Est-ce que c'est parce que ce
9 n'est pas significatif ou...

10 M. FRÉDÉRIC MOREL :

11 R. Bien, est-ce que ce serait possible de prendre dix
12 mille six cent soixante-treize (10 673)? Oui, tout
13 à fait, ça serait possible. La réponse qu'on a
14 donnée c'est la réalité, qu'est-ce qu'on a fait, on
15 a évalué les plans, on a gardé un chiffre
16 facilement manipulable, qui était dix mille
17 (10 000). Donc, c'est exactement ça qu'on a fait,
18 on a réellement arrondi.

19 Q. [23] J'entendais des pas, je pensais que c'était
20 monsieur Gosselin, mais c'était madame. Merci.
21 Maintenant je vous envoie à la page 7. Tournez la
22 page, si vous le voulez, question/réponse 3.2.
23 Donc, dans la même pièce. À cette question de 3.2,
24 nous vous demandions la question suivante :

25 Veuillez indiquer le coût de ces

1 outils au tarif de TCPL, les revenus
2 de revente, ainsi que la perte nette
3 sur ces outils.

4 Donc, vous donnez un tableau, que vous présentez de
5 la manière suivante :

6 Le tableau suivant présente les coûts
7 de TCPL, les revenus et les coûts
8 échoués relatifs aux ventes de FTLH a
9 priori projetées au scénario de base
10 des années 2017 et 2018.

11 Bon. La question c'est que dans la colonne il y a
12 « Année », « Quantité », il y a « Coûts de TCPL »,
13 « Revenu de vente » et « Coûts échoués ». La
14 première question à l'égard de... sous « Coûts de
15 TCPL » on voit un prix... un prix et un coût en
16 milliers de dollars. À l'égard de ces coûts, avez-
17 vous le coût moyen d'achat au... de « short haul »
18 utilisé dans ce scénario-là? Et, le cas échéant,
19 peut-être nous le fournir par engagement, si vous
20 ne l'avez pas...

21 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

22 R. Bien, je pense que c'est le sept point sept quatre
23 six (7.746), là, c'est des sous par mètre cube ici,
24 là, les...

25 Q. [24] C'est un coût... c'est un prix moyen?

- 1 R. Bien, c'est le tarif de TCPL pour du transport
2 « short haul »... excusez, pas le... Excusez, je
3 reprends. Votre question est sur le tarif du
4 « short haul »?
- 5 Q. [25] Non, le coût moyen d'achat du « short haul ».
6 Excusez-moi, peut-être que je me suis mal exprimé.
- 7 R. Attendez.
- 8 Q. [26] Évidemment, vous donnez le tarif, qui est le
9 prix, j'imagine...
- 10 R. En fait, ici, c'est le tarif du « long haul » qu'on
11 voit. Ce n'est pas le tarif du « short haul » parce
12 que c'est du « long haul » qu'on va vendre sur le
13 marché secondaire.
- 14 Q. [27] O.K. Mais ma question, pour ces mêmes années,
15 c'est : Quel est le coût moyen d'achat du « short
16 haul », c'est ça?
- 17 R. O.K.
- 18 Q. [28] Si vous l'avez, sinon, on peut prendre
19 l'engagement.
- 20 M. FRÉDÉRIC MOREL :
- 21 R. On va prendre quelques minutes pour le chercher.
22 (10 h 55)
- 23 Q. [29] D'accord.
- 24 Mme MARIE-STELLA DOWNS :
- 25 R. Alors en fonction des tarifs qui sont prévus à

1 l'entente et qui s'appliqueraient à partir du
2 premier (1er) janvier deux mille quinze (2015), le
3 tarif du « short haul » entre Parkway et EDA est de
4 zéro virgule six trois huit quatre dollars
5 (0,6384 \$) du gigajoule ou deux virgule quatre un
6 neuf sous (2,419 ¢) du mètre cube.

7 Q. [30] Ça, c'est le tarif que vous m'avez donné,
8 c'est ça? Et...

9 R. C'est le coût du transport « short haul » entre
10 Parkway et EDA.

11 Q. [31] O.K. Excusez-moi. Un instant. O.K. On me fait
12 remarquer, puis je veux vous entendre là-dessus,
13 quand on regarde la colonne « revenus de vente » à
14 droite, probablement « revenus de vente », ici, on
15 parle du « short haul » ou du « long haul »? La
16 revente qui est faite? On revend...

17 R. Bien, comme c'est écrit dans la réponse, on vend du
18 « long haul ».

19 Q. [32] Bon. Et on s'interroge sur le fait que le coût
20 de revente « long haul » sur la colonne « revenus
21 de vente » est inférieur... est supérieur au coût
22 du « short haul ». C'est ça?

23 R. Oui. Sept sous (7 ¢) est supérieur à deux sous
24 (2 ¢).

25 Q. [33] Oui, mais...

1 R. C'est du transport « long haul », ce n'est pas du
2 transport « short haul ».

3 Q. [34] Tout à fait. Et la question qui suit c'est :
4 est-ce raisonnable? Un instant. Bon, évidemment,
5 effectivement, deux sous (2 ¢) c'est moins cher que
6 sept sous (7 ¢), bien sûr. Mais est-ce que ça
7 n'induit pas le fait qu'on aurait intérêt peut-être
8 à se procurer davantage de « short haul », je vous
9 dirais, pour la période, là, ou... Pardon, pour
10 revendre du « long haul » puis arriver.

11 M. FRÉDÉRIC MOREL :

12 R. Donc, votre question c'est : est-ce que je devrais
13 contracter du « short haul » uniquement dans le but
14 de revendre du « long haul »? Donc...

15 Q. [35] Oui.

16 R. ... ce qu'on vous a mentionné c'est que le « short
17 haul » va me coûter deux point quatre un neuf sous
18 (2,419 ¢) et si je regarde l'écart entre le coût et
19 le revenu, c'est un sou (1 ¢) environ. Donc, je
20 vais contracter quelque chose à deux sous (2 ¢)
21 pour faire une vente qui va me rapporter un sou
22 (1 ¢). Je ne suis pas certain de bien saisir si
23 c'est là que vous voulez aller.

24 Q. [36] Donc...

25 R. Si c'est là que vous voulez aller, je vais vous

1 dire que ce n'est pas économique tout de suite.

2 Q. [37] Non, excusez-moi. C'est que la vente, dans
3 votre tableau, elle est à six point sept cent
4 quarante-quatre (6,744).

5 R. Effectivement. Et le coût du « long haul » est à
6 sept point sept quatre un six (7,7416) donc il y a
7 un sou (1 ¢) d'écart entre les deux.

8 Q. [38] Ah! Bien non, nous, moi c'est le coût moyen du
9 « short haul » qui est à deux point quelques sous
10 qu'on a donné tout à l'heure et que je veux
11 comparer avec la revente à six point sept cent
12 quarante-quatre (6,744).

13 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

14 R. Comparé dans quel sens? Parce que ce n'est pas les
15 mêmes tronçons.

16 Q. [39] Bien la...

17 R. On ne peut pas comparer. Si je devais vendre du
18 « short haul » qui me coûte deux point quatre sous
19 (2,4 ¢)...

20 Q. [40] Que vous avez acquis, oui.

21 R. ... je ne vendrais pas à six point sept sous
22 (6,7 ¢). Je vendrais à quelque chose qui serait en
23 bas de deux point six (2,6) ou... Le prix de vente,
24 il serait probablement inférieur au prix du tarif
25 de TCPL. On ne peut pas comparer six point sept

1 sous (6,7 ¢) à un prix de vente de « long haul » au
2 tarif de « short haul ».

3 Q. [41] Ce que vous me dites...

4 R. Je ne sais pas dans quel sens vous voulez comparer.

5 Q. [42] O.K. Mais vous me dites parce que c'est deux
6 produits qui sont différents, achetés à des prix
7 différents, seulement quand on fait de la revente
8 sur le marché secondaire, on revend, on essaie de
9 minimiser nos pertes puis c'est rare qu'on vend,
10 qu'on revend à plus cher que ce que ça... à quel
11 prix on a acheté. C'est un peu le principe de base.

12 R. Exact.

13 M. FRÉDÉRIC MOREL :

14 R. Normalement, quand on veut revendre la capacité de
15 longue distance qui venait à la franchise de Gaz
16 Métro, si Gaz Métro n'en a pas besoin, fort est à
17 parier que personne n'en a besoin. Donc,
18 normalement, c'est revendu au marché liquide le
19 plus proche qui est Dawn. Si j'ai du transport
20 « short haul », qui part de Dawn, à Dawn il ne vaut
21 rien.

22 Q. [43] O.K. Donc, dans tous les cas, l'achat, que ce
23 soit « long haul » ou « short haul », lorsqu'on
24 fait une revente sur le marché secondaire, pour
25 « long haul » et « short haul », dans tous les cas

1 c'est toujours à un coût moindre que l'achat
2 initial. Est-ce qu'il y a des exceptions ou juste,
3 il n'y a pas une loi de la nature ou une loi
4 économique plutôt?

5 R. Non. La valeur de revente sur le marché secondaire
6 va être fonction des prix de marché attendus. Ça,
7 le prix qu'on voit, c'est un prix de marché qu'on
8 s'est fait donner... une indication qu'on s'est
9 fait donner par le marché. Est-ce que ça peut
10 arriver que le marché secondaire soit plus élevé
11 que le coût du tarif? Oui, ça peut arriver.

12 Q. [44] O.K.

13 R. Est-ce que c'est les indications qu'on a
14 présentement devant nous? Non. Mais est-ce que
15 c'est possible? Oui, ça se produit en hiver en
16 journée de pointe, le marché secondaire va être
17 plus élevé que le tarif.

18 Q. [45] O.K. Très bien, je vous remercie. Ça termine
19 nos questions, sous réserve du tableau qu'on...

20 LE PRÉSIDENT :

21 Sous réserve du tableau, ce sera la même chose avec
22 Maître Sarault. Cela étant dit, Maître Turmel, est-
23 ce que vous pensez faire témoigner quelqu'un
24 aujourd'hui?

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 J'avais dit à monsieur Gosselin qu'il avait sa
3 cravate aujourd'hui alors il aurait été prêt, mais
4 non, non, il ne témoignera pas.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci. Maître Sicard, pour l'UC?

7 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

8 Q. [46] Bonjour, Hélène Sicard pour Union des
9 consommateurs. Alors en réponse à votre dernière
10 question à la FCEI, nous n'avons pas l'intention de
11 faire témoigner un analyste.

12 Alors je vais vous demander de prendre les
13 réponses aux demandes de renseignements aux
14 questions de UC. Alors c'est votre document déposé
15 ce matin, Gaz Métro 2, document 45, je n'ai pas la
16 possibilité d'être bilingue aujourd'hui sur ces
17 pièces, je n'ai pas la cote de la Régie. C'est le
18 nouveau bilinguisme, c'est parce qu'il en a été
19 question dans d'autres dossiers de la part du banc,
20 je m'excuse.

21 Alors si vous allez à la question 3.2,
22 alors vous nous dites, en réponse... alors nous
23 sommes à la page 4, en réponse aux questions 3.1 et
24 3.2, vous déposez, là, une pièce corrigée qui est
25 le tableau 2 de la pièce révisée Gaz Métro 2,

1 document 40, page 4, on voit un tableau et on
2 constate que les seules données que vous ayez
3 modifiées sont celles en ce qui concerne Dawn.
4 Correct?

5 R. C'est exact.

6 Q. [47] Au tableau 2. Maintenant, pouvez-vous
7 m'expliquer pourquoi vous avez révisé uniquement
8 Dawn, dans un premier temps et pourquoi vous l'avez
9 révisé dans cette proportion-là? On ne cherche
10 pas... on cherche des éclaircissements, là, pas à
11 vous...

12 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

13 R. Bien, je vais vous dire que tout bonnement, c'est
14 une erreur que j'ai faite, hein, je m'assume
15 complètement. Pour établir ces prix-là, on utilise
16 trois prix. Si je prends - peu importe - la période
17 mettons, deux mille treize-deux mille quatorze
18 (2013-2014), on utilise le prix des « futures »,
19 octobre deux mille treize (2013), l'hiver de cinq
20 mois qui va de novembre à mars, novembre deux mille
21 treize (2013) à mars deux mille quatorze (2014), et
22 après ça, on a l'été qui suit, qui est donc d'avril
23 à septembre deux mille quatorze (2014). Cette
24 période-là c'est six mois. Quand j'ai effectué le
25 calcul moyen, j'ai fait octobre plus cinq fois le

1 mois... le prix de... saisonnier d'hiver. Plus sept
2 fois le prix d'été, alors que ça aurait dû être six
3 mois. Et j'ai divisé tout ça par douze. Donc j'ai
4 fait une erreur de calcul. Ici ce n'est pas une
5 révision des « futures », c'est une révision du
6 calcul moyen annuel qui a été effectué.

7 Q. [48] Et cette erreur, vous ne l'avez faite que
8 lorsque vous avez calculé Dawn. Les autres données,
9 Eco/Empress demeurent. Les calculs ont été...

10 R. Exact.

11 Q. [49] ... faits six fois au lieu de sept fois à la
12 fin.

13 R. Exact.

14 Q. [50] O.K. Maintenant, si on va à la question 3.3,
15 nous avons en préambule, on citait votre preuve
16 qui était GM-2, Document 40, à la page 33, où vous
17 nous disiez :

18 Il est important de noter que les
19 nouveaux délais de renouvellement
20 entraînent un certain risque lors d'un
21 changement de structure
22 d'approvisionnement. Gaz Métro devra
23 se positionner deux ans à l'avance sur
24 le non-renouvellement de capacités de
25 transport existantes alors que les

1 capacités de remplacement ne seront
2 qu'au stade d'approbation
3 réglementaire. Gaz Métro et sa
4 clientèle devront supporter un risque
5 accru en cas de non-approbation des
6 nouvelles installations ou d'un retard
7 dans leur mise en service.

8 On vous posait la question : « Veuillez élaborer
9 sur le risque accru évoqué dans ce paragraphe. »

10 Vous répondez :

11 Les modalités reliées aux durées de
12 contrat et délai de renouvellement
13 n'interagissent pas dans l'utilisation
14 de « futures » par Gaz Métro pour
15 effectuer ces projections de prix de
16 gaz naturel aux différents points.

17 On considère, là, que c'est pas tout à fait une
18 réponse à la question élaborée sur le risque accru.
19 Alors je vous demanderais d'élaborer sur le risque
20 accru, s'il vous plaît.

21 Et... Oui, oui. Et également on vous
22 demandait : « Veuillez indiquer dans quelle mesure
23 ces nouvelles contraintes limiteront la
24 flexibilité. » Alors quand je parle de risque
25 accru, je fais référence, le risque accru au niveau

1 de votre planification, là. C'est ce que je
2 comprends. Mais pouvez-vous élaborer? Que nous
3 ayons une réponse un peu plus complète, s'il vous
4 plaît.

5 M. FRÉDÉRIC MOREL :

6 R. Effectivement, on aurait pu faire un renvoi à la
7 réponse qu'on a donnée à l'ACIG à la question 9.1,
8 qui avait une réponse légèrement... une question,
9 pardon, légèrement similaire. Donc c'est Gaz Métro-
10 2, Document 42. Moi non plus je ne suis pas
11 bilingue ce matin, page 11 de 12.

12 Alors on est venu mentionner que le risque
13 que l'on voit c'est que quand j'ai un transfert de
14 structure d'approvisionnement, je peux vous laisser
15 la lire, ou je peux essayer de la résumer
16 autrement.

17 Q. [51] Bien, résumez-la, puis vous pourrez la lire
18 après.

19 R. Quand on a changement de structure
20 d'approvisionnement, donc j'étais en longue
21 distance, je vais aller en courte distance : on
22 doit bâtir des capacités courte distance. Comme la
23 discussion qu'on avait avec maître Sarault tantôt,
24 on s'attend et on espère qu'elle va être là le
25 premier (1er) novembre deux mille quinze (2015).

1 Est-ce qu'il y a une incertitude? Effectivement il
2 y a une incertitude quand ils doivent réaliser des
3 projets pour construire des nouvelles
4 infrastructures, il y a des délais réglementaires,
5 il y a des approbations, il y a des négociations de
6 droit de passage et il y a la réalisation en tant
7 que telle des installations. Tout ça prend du temps
8 et il peut y avoir un décalage sur la durée de mise
9 en service.

10 Quand, dans l'ancien environnement on
11 devait prendre une décision sur le renouvellement
12 ou le non-renouvellement de mes capacités
13 existantes, quand je voulais remplacer ma
14 structure, j'aurais dû prendre la décision au mois
15 d'avril pour le mois de novembre.

16 Q. [52] Six mois.

17 R. Donc, j'ai un horizon seulement de six mois. Donc
18 les travaux sont déjà bien entamés. Donc on a une
19 meilleure idée : est-ce que ça va se produire
20 dans... est-ce que ça va se réaliser dans les
21 délais ou près des délais? Ils sont en train de
22 travailler dessus. On a une meilleure... on a une
23 meilleure image parce qu'on est plus proche de la
24 date ultime de livraison.

25 Ce qu'on voulait véhiculer, c'est qu'avec

1 les nouveaux délais suite à la décision de
2 l'Office, bien je vais devoir me positionner plus
3 longtemps à l'avance. Donc, est-ce que je sais si
4 ça va être réalisé? Bien, le projet est à des
5 étapes préliminaires d'autorisation et ainsi de
6 suite. Donc, il y a plus de choses qui peuvent se
7 produire, qui feraient en sorte que le projet soit
8 retardé.

9 Bien, dans le meilleur des cas, il va être là à
10 temps, mais soit retardé, soit même reporté à... de
11 plusieurs années.

12 Q. [53] O.K., mais...

13 R. Donc, le risque au moment où on doit prendre la
14 décision de renouvellement, n'est pas le même parce
15 que je n'ai pas la même... encore une fois, je n'ai
16 pas encore la même connaissance, je n'ai pas la
17 même clarté des informations du futur parce que je
18 regarde sur un horizon beaucoup plus long qu'un
19 horizon de six mois.

20 Q. [54] Mais excusez peut-être ma naïveté, mais si
21 vous devez maintenant vous positionner en vertu des
22 décisions de l'ONE deux ans à l'avance. Mais si
23 vous contractez à Dawn, puisque l'exemple qui est
24 utilisé, et que les installations doivent être
25 prêtes en novembre deux mille quinze (2015), si

1 j'ai bien compris, lorsque vous contractez avec le
2 fournisseur à Dawn, si ses installations ne sont pas
3 prêtes, est-ce qu'il n'y a pas des conditions au
4 contrat qui l'obligent à vous le fournir autrement?

5 R. Non, il n'y a pas de condition qui l'oblige à
6 fournir autrement. Il faut penser aussi que ça peut
7 être le cas aussi d'un nouveau contrat de
8 construction qui n'est pas une conversion. Là, ce
9 qu'on parle dans notre cas, c'est le cas d'une
10 conversion. TransCanada, normalement, il construit
11 pour des nouveaux contrats, donc, s'il n'y a pas de
12 garantie que TransCanada a des capacités pour
13 répondre à la demande autrement.

14 Ils font des efforts dans le cas de retard
15 pour essayer d'accommoder les gens, mais ils n'ont
16 pas de capacité, ils ne réservent pas de capacité
17 pour pallier à un éventuel retard d'une capacité de
18 construction. Donc, dans l'exemple que je vous
19 parle, si, moi, je décontracte et qu'ils trouvent
20 un autre marché pour cette capacité pour
21 partiellement leur conversion à l'huile et qu'ils
22 ont trouvé un nouvel usage à la capacité, ils ne
23 vont pas nécessairement me dire : « Bien, écoutez,
24 la capacité demeure disponible tant qu'il n'y a pas
25 une conversion. »

1 Il y a une petite nuance à ça. Dans le
2 cadre de l'« open season » qu'ils viennent de
3 lancer le vingt-neuf (29), donc la semaine
4 dernière...

5 Q. [55] Celui où vous devez répondre pour le quinze
6 (15) janvier, là?

7 R. Celui qu'on doit répondre pour le quinze (15)
8 janvier, ils ont mentionné également la capacité de
9 convertir dans cet « open season » là. Donc, à ce
10 moment-là, nous, on interprète cette disponibilité,
11 cette disposition-là, pardon, je devrais dire,
12 comme effectivement quand la nouvelle capacité
13 courte distance va être disponible, mon contrat
14 longue distance va être converti. Donc, là, je
15 n'aurai pas ce « mismatch »-là. On n'a pas
16 l'impression que ça va s'appliquer pour ce qu'on a
17 fait en deux mille douze (2012), par contre, c'est
18 nouveau.

19 Q. [56] Mais ce que vous avez...

20 R. La capacité qui arrive au premier (1er) novembre
21 deux mille quinze (2015), c'est ce qu'on a fait en
22 deux mille douze (2012).

23 Q. [57] Et ce que vous allez contracter en janvier
24 deux mille quinze (2015), c'est pour deux mille
25 seize (2016) ou deux mille dix-sept (2017) et

1 après?

2 R. Ce qu'on doit contracter pour le quinze (15)
3 janvier deux mille quatorze (2014), c'est pour le
4 premier (1er) novembre deux mille seize (2016).

5 Q. [58] O.K.

6 R. Présentement, TransCanada n'aura rien de disponible
7 pour le premier (1er) novembre deux mille quinze
8 (2015) outre ce qu'il a déjà contracté l'année
9 passée.

10 (11 h 16)

11 Q. [59] Merci. Je vous amène maintenant à la question
12 11.2 de UC qui est à la page 11. Alors, nous vous
13 avons demandé, dans cette question :

14 Selon Gaz Métro, serait-il utile de
15 réévaluer cette stratégie?

16 On parle de la stratégie - je m'excuse -
17 d'entreposage alors incluant l'éventail des moyens
18 d'entreposage considérés. Et là, c'est ce que je
19 veux vous souligner :

20 ... dont ceux situés dans la franchise
21 de Gaz Métro. Dans l'affirmative comme
22 dans la négative, veuillez élaborer.

23 Et vous répondez :

24 Pour ce qui est de l'entreposage à
25 Union Gas.

1 Mais vous ne nous donnez pas vraiment de réponse
2 pour ce qui est de l'entreposage en franchise.
3 Pouvez-vous élaborer?

4 M. FRÉDÉRIC MOREL :

5 R. On fait une distinction parce qu'en Ontario vous
6 avez un marché de l'entreposage, donc, oui, je peux
7 me présenter chez Union Gas et contracter de la
8 capacité d'entreposage, ils en ont disponible ou
9 ils en ont qui reviennent en vente à chaque année.
10 Donc, oui, je peux me positionner et contracter
11 auprès d'Union. Et c'est à ça qu'on faisait
12 référence.

13 Pour ce qui est de la capacité de stockage
14 au Québec.

15 Q. [60] Hum hum.

16 R. J'ai déjà sous contrat la capacité de stockage
17 existante. Ce qu'il y a, cependant, c'est qu'il y a
18 un projet d'Intragaz de prolonger sa capacité de...
19 d'augmenter sa capacité, principalement de retrait,
20 à Pointe-du-Lac et ça c'est intégré dans ce qu'on a
21 déposé.

22 Q. [61] Le dossier qui est en demande pour agrandir
23 Pointe-du-Lac est déjà pris en considération dans
24 votre demande comme si c'était accepté?

25 R. C'est l'un des scénarios regardés et qui génère,

1 selon nous, des économies par rapport au scénario
2 de base. Donc, c'est un scénario que, nous, on se
3 propose de recommander à la Régie qu'elle approuve.
4 Tout en étant conscients que le projet comme tel va
5 faire l'objet d'une demande d'Intragaz, je crois
6 que c'est déjà déposé d'ailleurs, pour la
7 réalisation des installations.

8 Q. [62] Au-delà de cette capacité-là, est-ce qu'il est
9 possible d'avoir plus d'entreposage en franchise et
10 est-ce que ce serait utile?

11 R. Je vous dirais qu'en tant qu'opérateur, est-ce
12 qu'on aime beaucoup le stockage? Oui, on aime
13 beaucoup le stockage, on aime avoir l'outil et on
14 aime beaucoup qu'il soit en franchise également, ça
15 nous donne une sécurité d'approvisionnement accrue.
16 Ceci dit, on n'est pas un développeur de stockage,
17 donc, pour que ça se produise, il va falloir que
18 quelqu'un le développe. Donc, là Intragaz nous a
19 approcher pour le site de Pointe-du-Lac, ils ont le
20 site de Saint-Flavien également. Pour le moment on
21 n'a pas de... d'offre sur la table sur ce qu'ils
22 peuvent faire avec Saint-Flavien, on sait qu'ils le
23 regardent mais pour le moment il n'y a rien de
24 concret.

25 Donc, on doit se positionner avec ce qu'on

1 a présentement. On a quelque chose d'un peu plus
2 concret auprès d'Intragaz au niveau de Pointe-du-
3 Lac, donc ils croient qu'ils sont en mesure de
4 modifier le service qu'ils nous offrent et nous
5 offrir davantage de capacité de retrait.

6 Encore une fois, ce qui est intéressant au
7 niveau de la capacité de stockage c'est justement
8 cette capacité de retirer rapidement le gaz. Si on
9 a les mêmes débits de retrait mais ça ne fait que
10 plus d'espace, ce n'est pas intéressant pour nous.
11 Donc, il faut vraiment qu'ils puissent nous offrir
12 un produit qui nous permet de réduire autrement,
13 nous aussi, ailleurs et donc, réduire les coûts de
14 la clientèle. Ce qui semble générer le projet
15 d'Intragaz pour Pointe-du-Lac, ça va générer une
16 économie pour notre clientèle.

17 Q. [63] Je vous remercie. Ça complète mes questions.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Sicard. Maître Neuman, pour SÉ/AQLPA.

20 (11 h 20)

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur
23 les régisseurs. Bonjour messieurs, dames. Dominique
24 Neuman pour Stratégies énergétiques et l'AQLPA.

25 D'abord, en réponse à la question de la Régie, nous

1 aurons un témoignage de la part de monsieur
2 Fontaine qui serait disponible pour témoigner dès
3 ce matin si jamais le temps le permet.

4 Q. [64] Alors, ma première question porte sur, en fait
5 le Plan d'approvisionnement que vous présentez, et
6 dans ce Plan d'approvisionnement, il y a un
7 scénario moyen qui est présenté, mais il n'y a pas
8 de scénario d'encadrement. D'abord, un peu par
9 courtoisie, nous ne vous avons pas demandé il y a
10 quelques jours, lorsque nous avons la possibilité
11 de poser des questions écrites, de préparer de tels
12 scénarios d'encadrement parce que je pense que ça
13 n'aurait pas été possible de le réaliser en deux,
14 trois jours. Est-ce que vous pouvez me confirmer à
15 peu près le délai dont vous auriez eu besoin s'il y
16 avait eu des scénarios d'encadrement à préparer?

17 M. FRÉDÉRIC MOREL :

18 R. Effectivement, c'est le scénario de base qui est
19 réalisé. Effectivement, faire des scénarios, je
20 comprends, par les scénarios d'encadrement, c'est
21 ce qu'on appelle les scénarios favorables et
22 défavorables qui sont présentés normalement.

23 Q. [65] Oui.

24 R. Ceci dit, on fait tout ça dans le but de contracter
25 à très court terme auprès de TransCanada ou

1 d'autres contreparties comme Intragaz ou une tierce
2 partie dans le marché. Historiquement, on n'a
3 jamais contracté en fonction du scénario favorable.
4 On n'a pas contracté non plus en fonction du
5 scénario défavorable. Donc, on a concentré nos
6 efforts à obtenir un scénario qui est somme toute
7 réaliste et sur lequel on pourrait baser une
8 décision. Je comprends que c'est le fun... Pardon.
9 C'est le fun! C'est agréable des fois, c'est
10 intéressant d'avoir des comparables. Ceci dit, il
11 ne faut pas perdre de vue que notre scénario
12 favorable au niveau du dossier tarifaire,
13 normalement, a une probabilité de réalisation
14 relativement faible.

15 Donc, oui, si on vous met un scénario
16 favorable, ça va certainement être plus élevé. Mais
17 est-ce que ça va nous aider dans la prise de
18 décision présentement qu'on va vous dire que la
19 probabilité de réalisation du scénario favorable
20 est extrêmement faible? Je ne suis pas certain que
21 ça va aider à une prise de décision sur, quelle
22 quantité qu'on doit soumissionner, comment on se
23 positionne à très, très brève échéance. Donc, on a
24 concentré nos efforts pour avoir un scénario de
25 base solide. Et c'est ce qu'on présente

1 présentement.

2 Q. [66] D'accord. Je vais élaborer un peu là-dessus.

3 Mais avant, je vous demanderais si vous pouviez
4 répondre à la question que je vous ai posée quant
5 au délai, si jamais vous aviez eu à préparer un
6 scénario favorable ou défavorable, est-ce que je
7 comprends que ça n'aurait pas été réaliste de le
8 faire pour le mois de décembre?

9 R. Si c'était le seul dossier que les gens impliqués
10 aient à traiter, on me parle d'un délai de trois
11 semaines, un mois minimum. Ça pourrait même être
12 plus long.

13 Q. [67] D'accord. Par ailleurs, je note, enfin de vos
14 propos et du Plan d'approvisionnement 2017-2018...
15 enfin 2016-2019 (sic) que vous avez déposé, que
16 vous devez prendre une décision très prochainement
17 avec l'appel d'offres qui est présentement lancé
18 par TCPL, une décision qui vaudra jusqu'en deux
19 mille dix-neuf (2019), donc une décision de cinq
20 ans que vous devez prendre maintenant, donc en
21 choisissant de quelle manière vous allez
22 soumissionner en deux mille quatorze (2014). Est-ce
23 que c'est bien cela?

24 (11 h 25)

25 R. Je vous dirais que les impacts sont plus longs que

1 cinq ans. Quand on va contracter auprès de
2 TransCanada, on va s'engager pour la nouvelle
3 capacité. En vertu de l'entente, ça va être des
4 durées minimales de quinze (15) ans.

5 Q. [68] D'accord.

6 R. Par la suite, TransCanada, avant de construire, va
7 aller voir tous les détenteurs de capacité
8 existants sur les tronçons impactés, dont Gaz
9 Métro, il va nous demander « Bon, est-ce que vous
10 pensez que vous allez être là pour le long terme ou
11 votre capacité va devenir disponible rapidement? »
12 et donc va demander à tout le monde de prolonger
13 leur terme existant de contrat pour une durée de
14 cinq ans à compter de la mise en service. Donc les
15 décisions qu'on va prendre là vont avoir
16 effectivement des impacts sur un horizon jusqu'en
17 deux mille vingt (2020) à deux mille, on va
18 rajouter un dix (10) ans à ça, deux mille trente
19 (2030).

20 Q. [69] O.K. Vous anticipez sur ma prochaine question
21 donc, justement, donc les actions, les choix qui
22 sont à être effectués maintenant auront un, en
23 fait, dépendent de votre prévision des besoins
24 d'ici deux mille trente (2030) et est-ce qu'il n'y
25 aurait pas eu lieu d'élaborer dans votre preuve,

1 dans le document que vous avez déposé, sur votre
2 prévision des besoins, justement, jusqu'en deux
3 mille trente (2030).

4 R. Je me suis peut-être mal exprimé si vous avez
5 compris qu'on serait liés jusqu'en deux mille
6 trente (2030). On va avoir certains contrats qui,
7 effectivement, vont aller jusqu'en deux mille
8 trente (2030) suite à ce processus-là mais une
9 bonne partie de nos contrats va avoir un terme
10 jusqu'en deux mille vingt (2020) et ça c'est,
11 essentiellement, c'est l'horizon qui est regardé
12 par le plan. Donc en deux mille vingt (2020) on va
13 avoir la capacité de se repositionner. Notre
14 engagement à garder une certaine capacité de
15 transport longue distance va se terminer donc on va
16 pouvoir se repositionner en deux mille vingt
17 (2020). Et en deux mille vingt (2020) on va devoir
18 se repositionner. Ce que j'expliquais tantôt c'est
19 que d'ici deux mille vingt (2020) tout va pas mal
20 être attaché, par contre, une fois qu'on aura passé
21 tout le processus qu'on a devant nous.

22 Donc, l'horizon sur lequel on va se
23 positionner présentement, c'est vraiment jusqu'en
24 deux mille vingt (2020) et oui, on va avoir des
25 contrats qui vont aller au-delà de deux mille vingt

1 (2020) mais on va avoir des capacités quand même de
2 faire autre chose entre temps. C'est certain que
3 s'il y a une croissance qui se matérialise, on
4 pourrait demander à TransCanada de conduire des
5 capacités additionnelles. C'est certain que c'est
6 là. Pourquoi que l'exercice est important, si c'est
7 une petite quantité, bien nos chances de convaincre
8 TransCanada à construire diminuent. Ils ont besoin,
9 en général, d'une certaine masse critique pour
10 justifier de rouvrir les rues à Toronto et ainsi de
11 suite. Ça ne se fait pas pour des petites quantités
12 ça. Donc, et un de leurs enjeux c'est que la région
13 de Toronto, traverser Toronto, est rendu assez
14 complexe et de Parkway à Montréal, malheureusement,
15 ça passe par Toronto. Donc, c'est un des enjeux.
16 Donc, oui, si on a une croissance on pourrait
17 potentiellement se repositionner dans le futur. Il
18 faut par contre que ça soit une croissance
19 significative et c'est pour ça que nous on propose
20 d'aller chercher dès maintenant la capacité requise
21 pour deux mille dix-neuf (2019) au cas où, en cours
22 d'année, on ne serait pas capables justement
23 d'aller chercher les différentes croissances parce
24 qu'on n'aurait pas une capacité suffisante
25 nécessairement pour générer une construction.

1 Q. [70] D'accord. Je vais attirer votre attention sur
2 la pièce à laquelle j'ai référé tout à l'heure qui
3 est la pièce, votre réponse 1.3 à la Régie de
4 l'énergie qui est la pièce Gaz Métro-2, Document
5 41, et je me suis bilingualisé depuis tout à
6 l'heure, alors en chinois c'est le B-0286.

7 Donc dans le tableau qui fait partie de
8 cette réponse, on voit la prévision de croissance
9 des ventes en service continu pour les ventes
10 grandes entreprises, les VGE, et la troisième ligne
11 du tableau porte sur les ajout de volumes, que je
12 comprends être les volumes de clients déjà
13 existants. D'abord, avant de vous poser une
14 question, je vous demanderais de confirmer que
15 l'unité de mesure du tableau c'est bien le million
16 de mètres cubes.

17 M. SÉBASTIEN BLAIS :

18 R. C'est exact.

19 Q. [71] D'accord. Donc les ajouts de volumes, donc je
20 vois qu'il y a une proportion, un volume d'ajouts
21 assez important pour l'année deux mille seize -
22 deux mille dix-sept (2016-2017) qui est de quatre-
23 vingt-seize millions (96 M) de mètres cubes et que
24 pour l'année suivante c'est minime. Et il y a un
25 chiffre relativement faible également pour deux

1 mille dix-huit - deux mille dix-neuf (2018-2019).
2 Et j'ai cru comprendre à la réponse précédente que
3 vous avez fournie à la Régie, qui est la 1.2, à la
4 page précédente, que, donc vous indiquez que « La
5 prévision se fait client par client selon le
6 meilleur des connaissances de Gaz Métro. » Et je
7 comprends que les connaissances de Gaz Métro ce
8 sont les informations que les clients individuels
9 peuvent vous transmettre quant à leurs projets déjà
10 connus. Ma question est la suivante : Étant donné
11 qu'on parle, on est en train de parler d'un horizon
12 de cinq ans à peu près, en procédant de cette
13 manière, pour un horizon aussi éloigné, n'y a-t-il
14 pas un risque que vous sous-estimiez la croissance
15 de la demande tout simplement parce que les clients
16 industriels concernés n'ont peut-être pas déjà de
17 certitude suffisante quant à leur croissance pour
18 les cinq prochaines années pour vous soumettre des
19 chiffres selon un tel horizon? Puis là, je ne parle
20 même pas de deux mille trente (2030) dont j'ai
21 parlé tout à l'heure mais juste en se limitant à
22 deux mille dix-neuf (2019) ou deux mille vingt
23 (2020), comme vous l'avez mentionné tout à l'heure.
24 Donc, est-ce qu'il n'y a pas un risque de sous-
25 estimation de la croissance qui pourrait faire en

1 sorte que vous ne contractiez peut-être pas assez
2 de capacités de transport pour faire face à la
3 croissance qui pourrait survenir?

4 M. SÉBASTIEN BLAIS :

5 R. La stratégie qui a été utilisée pour faire nos
6 prévisions concernant nos livraisons en service
7 continu a vraiment été basée sur la meilleure de
8 nos connaissances pour ne pas arriver avec une
9 surestimation des volumes au bout du plan. Donc,
10 notre objectif c'était vraiment de regarder qu'est-
11 ce qu'on pouvait, en date d'aujourd'hui, prévoir
12 comme volume pour toute la durée du plan pour ne
13 pas arriver avec des coûts échoués à la fin de
14 l'année, à la fin de l'horizon du plan.

15 Q. [72] Justement, dans ce cadre-là, notre
16 compréhension c'est qu'il y a une rareté de l'offre
17 des capacités disponibles « short haul » pendant la
18 période concernée jusqu'en deux mille dix-neuf
19 (2019) et vous avez évoqué tout à l'heure un peu en
20 rapport avec cet article, si Gaz Métro avait une
21 croissance supplémentaire imprévue, pour un petit
22 volume de croissance imprévue, ce serait difficile
23 de convaincre TCPL de procéder à des
24 investissements qui seraient assez complexes, on
25 parlerait de rouvrir les rues à Toronto pour

1 accroître cette capacité entre Parkway et Maple.
2 Donc, on est dans un contexte où il y a une
3 certaine rareté de l'offre disponible. Dans ce
4 contexte de rareté, est-ce qu'il n'est pas plus
5 sage économiquement, pour Gaz Métro, de réserver
6 une capacité suffisante pour prévoir même un
7 scénario, bien que je pourrais appeler le scénario
8 fort, mais un scénario qui tiendrait compte du fait
9 que les industriels n'ont peut-être pas déjà prévu
10 tous leurs besoins de croissance et que s'ils vous
11 arrivent dans deux ans en disant, « Bien voilà, on
12 veut faire une nouvelle usine » et vous aurez déjà
13 fait vos réservations, ça peut vous poser un
14 problème. Donc, est-ce qu'il n'est pas préférable
15 de réserver davantage maintenant, si vous en avez
16 trop, comme il y a une rareté, peut-être que vous
17 pourriez aisément les revendre... revendre la
18 capacité excédentaire en deux mille dix-neuf (2019)
19 sur le marché secondaire alors que l'inverse serait
20 plus compliqué. Si vous n'en avez pas assez réservé
21 de capacité, en deux mille dix-huit (2018), deux
22 mille dix-neuf (2019), ça serait dur d'obtenir
23 cette capacité manquante, soit sur le marché
24 secondaire, soit en essayant de convaincre TCPL de
25 faire des investissements supplémentaires?

1 (11 h 35)

2 M. SÉBASTIEN BLAIS :

3 R. Effectivement, il faut se prévenir des croissances
4 qui sont imprévues. À l'intérieur de notre
5 prévision actuellement, il y a déjà des volumes
6 additionnels qui sont prévus, qui ne sont pas
7 attitrés à des clients très spécifiques. Ces
8 volumes additionnels là vont venir contrecarrer des
9 croissances de clients qui pourraient être non
10 prévues en date d'aujourd'hui.

11 Autre part, une croissance très forte
12 provenant d'un seul client serait normalement
13 prévisible quelques années avant. Donc, ce qui nous
14 permettrait possiblement de pouvoir l'inclure dans
15 nos prévisions. Donc, effectivement, il y a un
16 risque, mais en date d'aujourd'hui on prévoit, au
17 meilleur de nos connaissances.

18 Q. [73] Vous nous indiquez qu'il y a une certaine
19 marge que vous prévoyez en plus des besoins déjà
20 identifiés. Est-ce que vous avez le volume de cette
21 marge? Et je m'excuse, c'est peut-être déjà dans
22 les documents, mais on n'a peut-être pas... peut-
23 être que ça nous a échappé.

24 R. Donc, en deux mille dix-neuf (2019), ce volume est
25 de trente-quatre millions (34 M)... trente-quatre

1 virgule cinquante et un millions (34,51 M).

2 Q. [74] Millions de mètres cubes, oui.

3 R. Exact, oui.

4 Q. [75] O.K. Et pour les deux autres années?

5 R. C'est le même volume.

6 Q. [76] Donc, trente-quatre millions (34 M) deux mille
7 seize - deux mille dix-sept (2016-2017). Deux mille
8 dix-sept - deux mille dix-huit (2017-2018) et deux
9 mille dix-huit - deux mille dix-neuf (2018-2019).

10 O.K.

11 R. Exact.

12 Q. [77] D'accord. Alors je vous remercie beaucoup pour
13 cette ligne de questions. J'ai simplement une
14 petite question technique à vous poser. C'est en
15 rapport avec la réponse à notre demande de
16 renseignements SÉ/AQLPA 1.37, qui est Gaz Métro-2,
17 Document 44. Et en chinois, ça fait B-0289.

18 Nous vous avons demandé les références aux
19 différentes sources de prévisionniste que vous
20 utilisez dans vos tableaux. Et vous nous les avez
21 fournies, je vous remercie beaucoup. On vous
22 demandait également les liens Internet et vous
23 indiquez à la fin de l'item « Référence au
24 tableau 2 » que ces données ne sont pas disponibles
25 sur Internet. Même chose pour le tableau 3. Mais

1 vous ne l'indiquez pas sur le tableau 1. Est-ce que
2 certaines de ces données sont disponibles sur
3 Internet? Celles qui ont servi comme référence au
4 tableau 1.

5 Et ma question s'adresserait aussi en
6 rapport avec le tableau 4. Puisque vous nous
7 référez à une pièce de... une réponse à l'ACIG,
8 mais dans cette réponse à l'ACIG, on ne sait pas
9 s'il y a des références Internet disponibles à ces
10 sources.

11 M. FRÉDÉRIC MOREL :

12 R. Écoutez, on en doute, mais on va valider puis on va
13 vous revenir, donc. C'est un engagement ou...

14 Q. [78] Oui, d'accord comme ça. Donc simplement, à la
15 fois pour le tableau 1 et le tableau 4, s'il y a
16 des sources... des sources qui sont disponibles sur
17 Internet parmi celles que vous avez utilisées, ce
18 serait apprécié, si vous pouviez les indiquer.

19 (11 h 40)

20 R. Un instant, s'il vous plaît. Je vous demanderais
21 quelques minutes.

22 On croit qu'il y a juste le tableau 1 qu'on doit
23 vous répondre parce que le tableau 4 comme tel, ce
24 qu'on a expliqué, c'est que c'est des données qui
25 sont calculées par Gaz Métro avec les données du

1 tableau précédent, qui est la source CIBC qui est
2 identifiée. Donc, comme tel, ce qu'on doit vous
3 communiquer, c'est... Et CIBC, on indique, je
4 crois, que ce n'est pas disponible sur Internet
5 déjà. Donc, on va vous répondre pour le tableau 1.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Avant de prendre un engagement formel, est-ce que
8 c'est possible de vérifier ce midi? Si jamais vous
9 n'avez pas l'information, probablement on prendra
10 un engagement cet après-midi. Ça éviterait peut-
11 être, là, les engagements parce qu'on est...

12 M. FRÉDÉRIC MOREL :

13 Parfait. Je comprends qu'on vous voit cet après-
14 midi?

15 LE PRÉSIDENT :

16 Oui, vous comprenez tout à fait ça, que vous me
17 voyez cet après-midi.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Alors, engagement suspendu ou l'engagement, c'est
20 de vérifier?

21 LE PRÉSIDENT :

22 Oui. En fait, après que maître Morin l'aura vérifié
23 ou maître Regnault, on va... S'il n'a pas la
24 réponse là, puis la réponse vient plus tard, il y
25 aura un engagement formel. Ça vous va?

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Ça me va parfaitement.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Ça complète?

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Et c'était ma dernière question.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Merci beaucoup.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Écoutez, on va prendre la pause dîner tout de
13 suite. Nous allons revenir à treize heures quinze
14 (13 h 15), mais madame la greffière va rendre
15 disponibles les tableaux, le tableau que vous avez
16 fait, Maître Regnault, rendu disponible aux
17 participants.

18 Oui, Maître Turmel?

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Je ne veux pas vous interrompre, Monsieur le
21 président. Vous venez de dire que vous souhaitiez
22 qu'on revienne à treize heures quinze (13 h 15).
23 Est-ce que je pourrais demander peut-être une demi-
24 heure de plus? Parce qu'on est un peu... on veut
25 prendre connaissance de ce qui a été envoyé il y a

1 quelques minutes, tableau. Et, après discussion
2 avec mon... avec monsieur Gosselin, il est possible
3 qu'on veuille faire entendre monsieur Gosselin.

4 Je m'excuse, tout à l'heure... Je reviens
5 sur ce que je vous ai dit, là, parce qu'on est...
6 on bouge rapidement, mais brièvement, bien sûr, là,
7 pour faire entendre monsieur Gosselin. Alors, tout
8 ça sous réserve de l'analyse. Alors, on va prendre
9 un peu plus de temps ce midi pour le regarder pour
10 vous revenir complètement cet après-midi, donc à
11 peut-être treize heures quarante-cinq (13 h 45),
12 deux heures (2 h) au plus tard si c'est possible.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Treize heures quarante-cinq (13 h 45), on peut-tu
15 s'entendre là-dessus?

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Oui.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Et on aura donc le plaisir de remarquer, dans la
20 boîte des témoins, la cravate de monsieur Gosselin.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Voilà. Merci.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Bon. Alors, écoutez, alors, le tableau a été
25 distribué ou sera distribué. Alors, on revient à

1 treize heures quarante-cinq (13 h 45). Merci.

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

3

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5 (13 h 51)

6 DISCUSSION

7 LE PRÉSIDENT :

8 Maître Regnault, est-ce que vous voulez...

9 Me VINCENT REGNAULT :

10 Très rapidement, Monsieur le Président.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Je vous en prie.

13 Me VINCENT REGNAULT :

14 En fait, comme suite de l'audience de ce matin.

15 Alors, première chose, le tableau en lien avec la

16 réponse à la question 1.7 de la FCEI, Madame la

17 greffière me faisait remarquer, à juste titre, que

18 je ne l'avais pas formellement coté ni produit.

19 Alors, il va porter la coter Régie B-292 (Gaz

20 Métro-2, Document 46).

21

22 B-0292 : (Gaz Métro-2, Doc.46) Tableau (Ventes
23 du scénario de base - Service continu.
24 Ventes du scénario de base - Service
25 interruptible)

1
2 Par ailleurs, maître Neuman a demandé les
3 références Internet à sa demande de renseignements
4 1-37, donc la pièce Gaz Métro-2, Document 44. Et
5 j'ai remis à madame la greffière les références au
6 tableau en question qu'elle souhaitait avoir,
7 celles qui étaient disponibles en fait, les
8 références donc que souhaitait avoir maître Neuman,
9 SÉ/AQLPA. Et ce document-là porte la cote Régie
10 B-293 (Gaz Métro-2, Document 47).

11

12 B-0293 : (Gaz Métro-2, Doc.47) Références
13 tableau 1

14

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci.

17 Me VINCENT REGNAULT :

18 Bienvenu. Avant que l'on procède avec les questions
19 de la Régie, est-ce qu'il y a des participants qui
20 désirent poser des questions suite à la
21 présentation du tableau, la pièce B-292. Je vois
22 maître Turmel s'avancer. Alors Maître Turmel.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Bonjour, Monsieur le Président. Rebonjour aux
25 membres régisseurs, bonjour au panel. Dans les

1 faits, avec votre permission, je n'ai pas de
2 questions à proprement parler sur le tableau qui a
3 été produit, bien qu'il n'y a pas toutes les
4 informations là, on pourra indiquer nos pensées là-
5 dessus à l'argumentation écrite. Et avec votre
6 permission, j'aurai quelques questions
7 additionnelles suite à ce matin. J'avais avisé mon
8 confrère avant. Juste pour poursuivre sur certaines
9 lignes. J'en ai pour environ huit à dix (10)
10 minutes. Et si le tout va bien comme j'espère, on
11 n'aurait pas à entendre monsieur Gosselin.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Là, c'est un grand dilemme à savoir si je continue
14 avec ce panel ou j'ai un autre panel. Alors allez-
15 y!

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

17 Je vous remercie.

18 Q. [79] Donc, rebonjour, Madame et messieurs. Ce matin
19 donc, on a eu une discussion... Je voudrais peut-
20 être prendre quelques minutes pour qu'on s'élève un
21 peu de nos « short haul », « long haul » et les
22 tableaux, toujours les tableaux, pour avoir une
23 vision - comment dire - un peu plus à cent mille
24 pieds, si on peut me le permettre. Est-ce que vous
25 êtes d'accord avec moi que l'évaluation du besoin

1 de capacité est faite en fonction de la méthode
2 existante, la méthodologie existante, celle que
3 l'on connaît actuellement? Et, là, je fais rapport
4 à celle qui a été, à votre demande, qui avait été
5 refusée récemment. Donc, on est toujours dans la
6 même méthode qui n'a pas encore été révisée, c'est
7 exact de dire cela?

8 M. FRÉDÉRIC MOREL :

9 R. Pour le calcul de la journée de pointe, oui, c'est
10 exact.

11 Q. [80] Et donc, c'est exact de dire que, bon, la
12 prévision de la journée de pointe pourrait
13 augmenter suite à la révision de la méthodologie à
14 venir, que vous devrez déposer. Peut-être. On ne le
15 sait pas, mais ce n'est pas impossible. Est-ce que
16 c'est exact de penser cela?

17 R. Oui.

18 Q. [81] D'accord. Vous êtes d'accord avec moi qu'il y
19 a un risque que les besoins dépassent les outils
20 disponibles suite à cette révision? Je ne dis pas
21 que ça va se passer. Il pourrait y avoir un risque?

22 R. Oui.

23 Q. [82] D'accord. Alors, je vous demanderais, si vous
24 voulez, prendre... Et ce matin, vous avez mentionné
25 qu'il pourrait ne pas être possible de faire

1 construire de la nouvelle capacité si les besoins
2 devaient se présenter. Vous avez fait référence
3 notamment à Toronto, c'est compliqué. Est-ce que
4 j'ai bien compris qu'il y a cette possibilité-là,
5 c'est difficile la nouvelle capacité? C'est ce que
6 vous avez évoqué ce matin?

7 R. Effectivement, j'ai évoqué que construire quand des
8 installations additionnelles sont requises, ils ont
9 besoin d'un certain volume pour justifier
10 économiquement les travaux.

11 Q. [83] D'accord. Si vous voulez maintenant prendre la
12 pièce Gaz Métro-2, Document 40, l'Annexe 6, telle
13 que révisée ce matin. Donc, c'est dans les pièces
14 que vous avez déposées ce matin, où on présente un
15 scénario. Donc Gaz Métro-2, Document 40, Annexe 6,
16 page 2 de 2, où on présente un scénario sans
17 Pointe-du-Lac versus scénario avec Pointe-du-Lac.
18 Vous avez ce tableau?

19 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

20 R. Oui. En fait, ce n'est pas sans Pointe-du-Lac,
21 c'est sans la modification au profil de Pointe-du-
22 Lac.

23 Q. [84] Vous avez raison. Vous avez raison. Je
24 m'excuse. Et si on regarde les années deux mille
25 quatorze-deux mille quinze (2014-2015), on voit,

1 bon, une variation de six cent cinquante mille
2 dollars (650 000 \$); pour deux mille quinze-deux
3 mille seize (2015-2016), on y voit une autre
4 variation de un point un million (1,1 M\$).

5 Et si on ajoute... et, là, je fais
6 référence, puis on n'ira pas voir la pièce, mais je
7 vous demande de me croire, l'Annexe, la révision du
8 vingt-cinq (25) novembre, à l'Annexe 5, le même
9 tableau, il y avait trois ans pour deux mille
10 seize-dix-sept (2016-2017), dix-sept-dix-huit
11 (2017-2018), dix-huit-dix-neuf (2018-2019), il y
12 avait des montants de cent soixante mille dollars
13 (160 000 \$) pour deux mille seize-dix-sept (2016-
14 2017), de cent soixante-dix-sept mille (277 000 \$)
15 pour dix-sept-dix-huit (2017-2018) et de deux cent
16 quatre-vingt-seize mille (296 000 \$) pour dix-huit-
17 dix-neuf (2018-2019) et donc, tout cela donnerait
18 deux point cinq millions (2,5 M), deux point
19 quarante-neuf millions (2,49 M).

20 Donc, dans le scénario tel que présenté,
21 est-ce que je comprends que Pointe-du-Lac génère
22 plus ou moins seulement deux point cinq millions
23 (2,5 M) de bénéfices sur cinq ans avec ce que je
24 viens de donner, là, comme... dans les... le cumul
25 de l'annexe 6 et de l'annexe 5 des chiffres que je

1 viens de vous donner. Je n'en suis pas aux dizaines
2 de chiffres près, c'est simplement pour voir avec
3 vous. Je vais vous laisser continuer, excusez-moi.

4 R. C'est en fonction des prix projetés qui ont été
5 utilisés...

6 Q. [85] Oui.

7 R. ... O.K. Et il ne faut pas oublier aussi que le
8 coût additionnel de Pointe-du-Lac était intégré
9 dans ça. Donc, c'est vraiment un bénéfice net, là.

10 Q. [86] O.K., c'est un bénéfice, oui, tout à fait. Et
11 je ne questionne pas ça. La question, c'est... Et
12 il y a une proposition que je m'appête à vous
13 faire, là. Que pensez-vous de la proposition
14 suivante, soit ne pas inclure Pointe-du-Lac dans la
15 structure d'approvisionnement retenue?

16 M. FRÉDÉRIC MOREL :

17 Bien, vous avez terminé votre suggestion?

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Oui pour le moment.

20 R. Je vais assumer que la suite de votre suggestion,
21 c'est... est de remplacer la capacité qui aurait
22 été livrée par Pointe-du-Lac en contractant du
23 « short haul ».

24 Q. [87] Oui.

25 R. Parce que si je fais tout simplement ignorer

1 Pointe-du-Lac, je ne réponds pas à la demande.

2 Q. [88] Oui, oui, je comprends.

3 R. O.K. C'est possible, ça viendrait fort probablement
4 créer des excédents si le projet Pointe-du-Lac se
5 matérialise.

6 Q. [89] O.K. Parce qu'ainsi, est-ce qu'on ne pourrait
7 pas créer une marge de sécurité? Parce que Pointe-
8 du-Lac, c'est un peu le dernier ressort au Québec,
9 hein. Je veux dire, Gaz Métro, c'est un peu le...
10 Comme c'est à côté, il n'y a pas de contrainte de
11 transport. Donc, on peut le prendre en tout temps.
12 C'est un peu dans ce sens-là. Ça fait que si vous
13 voulez commenter sur cette même lancée.

14 R. Écoutez, si vous me demandez - est-ce que je
15 voudrais avoir des outils excédentaires pour
16 m'assurer que je vais avoir plus de chances de
17 rencontrer la pointe, comme vous l'avez mentionné,
18 effectivement, il va y avoir une révision de la
19 méthode de calcul de la journée de pointe et tout
20 outil va aider probablement à rencontrer cette
21 nouvelle pointe.

22 Ceci dit, pour que Pointe-du-Lac se fasse,
23 pour que l'outil existe, il va falloir que je
24 contracte pour le faire. Donc, je vais avoir un
25 double contrat initialement, à la fois le contrat

1 de Pointe-du-Lac et un contrat de capacité « short
2 haul » additionnel, mais effectivement, c'est...

3 Là, la question, c'est : est-ce que cette
4 sécurité d'approvisionnement là vaut le coût de
5 Pointe-du-Lac annuellement? Et ça nous créait
6 effectivement une marge de manoeuvre.

7 Q. [90] O.K. Un instant. Peut-être juste pour
8 s'assurer qu'on se comprend bien, dans ma prémisse,
9 dans ma proposition, c'est qu'on ne... Gaz Métro ne
10 contractait pas Pointe-du-Lac du tout, contractait
11 du « short haul ». Et advenant... Et donc... Et
12 évidemment, vous avancez et le temps avance et si
13 le besoin se présente de contracter Pointe-du-Lac,
14 vous le faites en temps opportun. Bien, dans ma
15 prémisse, c'est que vous ne contractez pas Pointe-
16 du-Lac. C'est ça?

17 R. Écoutez, ça me semble étonnant de ne pas laisser
18 l'outil qui nous semble être plus économique pour
19 notre clientèle de côté en assumant qu'il va
20 toujours être à ma disposition dans le futur.

21 Là, il y a une fenêtre d'opportunité,
22 Intragaz est disposé à le faire maintenant. Peut-
23 être qu'il serait disposé à le faire dans trois,
24 quatre ans, je l'ignore. Ce qu'on sait, c'est
25 qu'eux, ils nous offrent un service qui semble

1 générer des économies pour la clientèle. Nous, ce
2 qu'on croit, c'est qu'on se doit de choisir les
3 meilleurs outils qu'on a présentement et non pas
4 garder un outil potentiellement économique en
5 réserve au cas où.

6 Nous, ce qu'on propose, c'est de faire
7 Intragaz dès maintenant. On croit que c'est une
8 bonne chose pour la clientèle et qu'on doit le
9 matérialiser.

10 Q. [91] D'accord. Alors, maintenant, si vous voulez
11 prendre la pièce suivante, ça sera ma dernière
12 question, la pièce Gaz Métro 2, document 40,
13 l'annexe 3, alors page 1 de 2. C'est le document
14 daté du vingt-cinq (25) novembre deux mille treize
15 (2013), donc Gaz Métro 2, document 40, annexe 3,
16 page 1 de 2.

17 En réalité, je vais vous demander de
18 refaire un calcul, ça sera un engagement assez
19 simple, là, je pense. Dans donc... Dans ce tableau,
20 qui s'intitule « Plan d'approvisionnement deux
21 mille dix-sept-deux mille dix-neuf (2017-2019),
22 analyse aux structures d'approvisionnement », vous
23 avez, dans la première (1ère) colonne, sous la
24 rubrique « Short haul P », c'est Parkway,
25 j'imagine, plus le segment M-12, la ligne 33, le

1 TSH Parkway GMT, on y voit le montant... le chiffre
2 dix mille quatre cent soixante et un (10 461), je
3 vais pouvoir vous demander de rayer ce chiffre et
4 le remplacer par neuf mille huit cent quarante et
5 un (9841) qui est la différence entre dix mille
6 quatre cent soixante et un (10 461) et le six cent
7 vingt (620) que l'on voit plus bas à la ligne 39.
8 Donc, je vous demanderais un engagement, là, cher
9 confrère, de premièrement changer ce chiffre-là qui
10 apparaît à la ligne 33, y mettre neuf mille huit
11 cent quarante et un (9841) en lieu et place de dix
12 mille quatre cent soixante et un (10 461) et mettre
13 à la ligne 39, donc enlever le moins six cent vingt
14 (-620) et mettre zéro. L'idée étant de créer un
15 nouveau scénario, évidemment, le total sera
16 certainement le différent donc à cinquante-cinq
17 (55), là, vous nous donnerez le total que vous
18 aurez et suite à ça, je vais vous demander de
19 commenter la différence entre le tableau tel qu'il
20 est maintenant et le nouveau total avec les
21 engagements... avec la réponse du calcul.

22 MME MARIE-STELLA DOWNS :

23 R. Avec une telle demande, ce que ça veut dire c'est
24 que je vais avoir plus d'outils que le besoin. Si
25 je m'en viens... si je ne vends pas le six cent

1 vingt mille (620 000) en question, je vais donc me
2 retrouver avec trente-deux mille trois cent quatre-
3 vingt-sept (32 387), dix et trente-trois (10,33)
4 par jour d'outils.

5 Q. [92] Non, bien sauf erreur, je ne veux pas vous
6 contredire, mais il me semble, on réduit...

7 MME MARIE-STELLA DOWNS :

8 R. Ah, O.K. Excusez.

9 Q. [93] ... la ligne 33 à neuf mille huit cent
10 quarante et un (9841) donc on est... écoutez, c'est
11 un petit vase communiquant assez simple, on veut
12 quand même voir la différence et vous demander de
13 commenter cette différence.

14 M. FRÉDÉRIC MOREL :

15 R. Seulement pour deux mille seize-deux mille dix-sept
16 (2016-2017)?

17 Q. [94] Oui, oui.

18 R. Ça signifie qu'il y a un manque à gagner en deux
19 mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018)?

20 Q. [95] Juste pour deux mille seize-deux mille dix-
21 sept (2016-2017) nous serons peu... peu demandants.

22 R. Bien...

23 Q. [96] Juste pour deux mille seize-deux mille dix-
24 sept (2016-2017). Vous pouvez le faire pour...

25 R. C'est qu'au-delà d'être peu demandant, nous,

1 l'argument qu'on fait, c'est que si on ne contracte
2 pas dès maintenant pour la capacité, on croit qu'on
3 court un risque réel de ne pas être capable de la
4 sécuriser plus tard. Donc, si je ne sécurise pas
5 dès maintenant la capacité, bien c'est six cent
6 vingt (620) en deux mille seize-deux mille dix-sept
7 (2016-2017) et là, c'est le trois cent vingt-deux
8 (322), donc il va me manquer trois cent vingt-deux
9 (322) de capacité en deux mille dix-sept-deux mille
10 dix-huit (2017-2018) selon votre exemple.

11 Q. [97] O.K. Je pense que soyons... peut-être ça va
12 être conséquent, on va prendre, pour l'année qui
13 suit, deux mille dix-sept-deux mille dix-huit
14 (2017-2018) à la ligne 33, donc le dix mille quatre
15 cent soixante et un (10 461) sera réduit de trois
16 cent vingt-deux (322) puis on fera la même analyse,
17 simplement.

18 R. Bien écoutez, c'est que je ne peux pas le faire
19 comme vous me dites, là, je peux le commenter tout
20 de suite.

21 Q. [98] O.K.

22 R. Vous demandez d'essentiellement soumissionner pour
23 six cent vingt (620) 10 3 M3 de moins de capacité
24 courte distance?

25 Q. [99] Oui.

1 R. Parce que j'ai un excédent de capacité en deux
2 mille seize-deux mille dix-sept (2016-2017). Si
3 j'ai soumissionné pour six cent vingt (620) de
4 moins, parce que j'avais six cent vingt (620)
5 d'excédent, mais que l'année deux mille dix-sept-
6 deux mille dix-huit (2017-2018), je n'avais que
7 trois cent vingt-deux (322) d'excédent, ça signifie
8 que j'ai un trois cent (300) de capacité qui me
9 manque en deux mille dix-sept-deux mille dix-huit
10 (2017-2018).

11 Q. [100] Oui, mais je...

12 R. Donc, le scénario que vous me donnez ne me permet
13 plus d'alimenter le plan en deux mille dix-sept-
14 deux mille dix-huit (2017-2018).

15 Q. [101] O.K. Non, mais je veux la... la
16 compréhension, écoutez, je ne suis pas
17 mathématicien, là, mais il y a un écart pour deux
18 mille seize-dix-sept (2016-17) de six cent vingt
19 (620) que je tente... pour lequel je mets à zéro à
20 la ligne 39, je le mets à zéro parce qu'à la ligne
21 33, je lui mets le montants... le chiffre neuf
22 mille huit cent quarante et un (9841). Voici réglé
23 pour cette année-là.

24 À l'année deux mille dix-sept-deux mille
25 dix-huit (2017-2018), évidemment on ne parle pas...

1 je ne vous demande pas de réduire six cents (600),
2 là, je fais un peu la même opération, je devrais
3 dire trois cent vingt-deux (322), je vais réduire
4 dix mille quatre cent soixante et un (10 461) de
5 trois cent vingt-deux (322), voir un peu quel sera
6 l'impact. Alors...

7 MME MARIE-STELLA DOWNS :

8 R. Juste pour peut-être expliquer le tableau, la ligne
9 33, le dix mille quatre cent soixante et un
10 (10 461) qui est là, correspond à la capacité
11 des... à la totalité des capacités de transport
12 « short haul », donc celle qu'on détient et celle
13 qu'on contacterait. Donc, si on dit qu'on réduit de
14 six cent vingt mille (620 000)...

15 Q. [102] Oui.

16 R. ... bien j'ai réduit... là, vous aviez calculé le
17 chiffre, là, neuf mille huit cent quarante et un
18 (9841), bien ça veut dire qu'en deux mille dix-
19 sept-deux mille dix-huit (2017-2018), je vais avoir
20 neuf mille huit cent quarante et un (9841) parce
21 que je ne l'aurai pas contracté et en deux mille
22 dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019), je vais
23 avoir neuf mille huit cent quarante et un (9841)
24 parce que je ne l'aurai pas contracté. Donc, il va
25 y avoir, après ça, un manque d'outils pour répondre

1 à la demande des deux dernières années dans les
2 illustrations qu'on a là. Il va manquer à peu près
3 trois cent mille (300 000) et il va manquer six
4 cent vingt mille (620 000) en deux mille dix-huit-
5 deux mille dix-neuf (2018-2019).

6 Q. [103] O.K. Je vous comprends.

7 R. Il va falloir comme... comment vous voulez, qu'est-
8 ce que je vais aller contracter, là...

9 Q. [104] O.K...

10 R. ... pour répondre à ça si on fait les trois années,
11 je contracte quoi, là?

12 Q. [105] Parfait, vous avez bien expliqué, donnez-moi
13 une minute, je vais vérifier, on va voir si je n'ai
14 pas un élément à l'équation. On va simplifier les
15 choses. On va simplement demander l'engagement pour
16 deux mille seize-deux mille dix-sept (2016-2017).
17 D'accord?

18 R. D'accord.

19 Q. [106] Alors donc, dans le tableau... dans la pièce
20 Gaz Métro-2, document 40, à l'Annexe 3, page 1 de
21 2, refaire les calculs de la première colonne pour
22 qu'à la ligne 33, on remplace le chiffre dix mille
23 quatre cent soixante et un (10 461) par le chiffre
24 neuf mille huit cent quarante et un (9 841) et, à
25 la ligne 39, on remplace le chiffre moins six cent

1 vingt (-620) par zéro. Donc, faire le calcul du
2 total et commenter la différence entre le tableau
3 tel que produit et le nouvel engagement.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Donc, c'est l'engagement numéro 1. Je pense. Parce
6 que l'autre a été répondu sur... par la réponse de
7 maître Regnault.

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Oui.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Q. [107] Maître Morel, c'est clair?

12 M. FRÉDÉRIC MOREL :

13 R. Oui, c'est clair.

14 Q. [108] Parfait.

15

16 E-1 : Pièce Gaz Métro-2, document 40, à l'Annexe
17 3, page 1 de 2, refaire les calculs de la
18 première colonne pour qu'à la ligne 33, on
19 remplace le 10 461 par le chiffre 9 841 et,
20 à la ligne 39, on remplace le chiffre -620
21 par zéro, faire le calcul du total et
22 commenter la différence entre le tableau
23 tel que produit et cet engagement.

24 (demandé par FCEI)

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. [109] Merci beaucoup. J'ai terminé.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci, Maître Turmel. Est-ce qu'il y a un autre
5 procureur qui veut revenir sur la question de la
6 pièce 292? Je comprends que non. On va entamer.
7 Maître Neuman, est-ce que vous voulez intervenir
8 sur le tableau? Maintenant.

9 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Q. [110] Oui, sur le tableau. Simplement pour vous
11 demander de confirmer que les chiffres sont
12 cumulatifs, c'est-à-dire qu'ils s'additionnent
13 d'une colonne à l'autre, d'une année à l'autre dans
14 le tableau?

15 M. SÉBASTIEN BLAIS :

16 R. Non, ils ne s'accumulent pas. En fait, je peux
17 vous...

18 Q. [111] Un instant. Les ajouts de charge en
19 pétrochimie semblent s'ajouter. Ce n'est pas deux
20 cent dix-sept millions de mètres cubes (217 M m³)
21 en deux mille treize-deux mille quatorze (2013-
22 2014) plus un autre deux cent trente-trois (233)
23 d'ajouts en deux mille quatorze (2014)?

24 R. Non.

25 Q. [112] Parce qu'on avait vu le tableau tout à

1 l'heure, en réponse à la Régie de l'énergie, qui
2 semblait indiquer plutôt que c'était...

3 LE PRÉSIDENT :

4 Faites-vous référence à une autre pièce, Maître
5 Neuman?

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Pardon?

8 LE PRÉSIDENT :

9 Est-ce que vous avez fait référence à une autre
10 pièce?

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 J'ai fait référence aussi à la... là, je fais
13 référence au tableau, mais je faisais référence à
14 la question qui a fait l'objet de ma question orale
15 il y a quelques instants, qui était... je ne l'ai
16 pas devant moi, mais c'était la réponse à la Régie
17 de l'énergie, là, la réponse 1.3 à la Régie de
18 l'énergie.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Je vais vous préciser où les gens peuvent chercher,
21 1.3 de la DDR.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Q. [113] En fait, il semble qu'il y a certaines lignes
24 où il y a un cumulatif et d'autres lignes où il n'y
25 a pas de cumulatif.

1 R. En fait, si on regarde les totaux de la pièce Gaz
2 Métro-2, doc 46, on voit que la différence entre
3 deux mille seize (2016) et deux mille dix-sept
4 (2017) est de cent soixante-dix-sept virgule un
5 (177,1). Et si on regarde dans la pièce Gaz Métro-
6 2, doc 40, à la réponse à la question 1.3...

7 M. GILLES BOULIANNE :

8 Q. [114] Doc 41.

9 M. SÉBASTIEN BLAIS :

10 R. 41, désolé. On présente également le même chiffre,
11 soit cent soixante-dix-sept virgule zéro cinq
12 (177,05). Donc, à la réponse 1.3 de la Régie, on
13 présente la croissance entre les années alors qu'au
14 tableau que vous avez, c'est les volumes totaux.

15 Q. [115] O.K., c'est les volumes totaux, mais c'est
16 des ajouts par rapport à l'année... l'item « ajout
17 de charge en pétrochimie », c'est des ajouts par
18 rapport à l'année de base, qui serait l'année...
19 Par exemple, si on regarde en... à la ligne, les
20 ajouts de charge en pétrochimie, deux mille dix-
21 huit-deux mille dix-neuf (2018-2019), c'est des
22 ajouts, donc on a un chiffre de deux cent soixante-
23 quatre millions de mètres cubes (264 M m³), c'est
24 un ajout non pas par rapport à l'année précédente
25 mais par rapport à l'année de base deux mille

1 douze-deux mille treize (2012-2013)?

2 R. C'est exact.

3 Q. [116] D'accord. Et les autres nouveaux clients
4 aussi c'est par rapport à l'année de base?

5 R. Oui.

6 Q. [117] Et les quelques cimenteries c'est par rapport
7 à l'année de base. Clients majeurs, oui, c'est par
8 rapport à l'année de base, donc... Clients GNL,
9 c'est un ajout par rapport à l'année de base?

10 R. Oui.

11 Q. [118] Et « autres volumes » c'est par rapport...
12 c'est un ajout par rapport à l'année... attendez.
13 L'item « autres volumes », là c'est le total ou
14 c'est...

15 R. C'est un ajout par rapport à...

16 Q. [119] À l'année de base également.

17 R. À l'année de base, oui.

18 Q. [120] O.K. Je vous remercie bien.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Oui, merci, Maître Neuman. Maître Turmel, pour la
21 Régie.

22 (14 h 14)

23 INTERROGÉS PAR Me SIMON TURMEL :

24 Q. [121] Oui, merci Monsieur le Président. Bonjour
25 Madame, bonjour Messieurs. Je vous inviterais

1 d'abord à prendre l'annexe 1 de la pièce B-0276 qui
2 est la pièce Gaz Métro-2, Document 40 qui consiste
3 en le tableau intitulé « Plan d'approvisionnement
4 2014-2019, Analyse des besoins
5 d'approvisionnement », et au centre de cette page,
6 la ligne 15, intitulée « Transport clients &
7 biogaz », on constate à compter de l'année deux
8 mille dix-sept - deux mille dix-huit (2017-2018) et
9 qui se poursuit également au cours de l'année deux
10 mille dix-huit - deux mille dix-neuf (2018-2019)
11 une forte croissance. Alors vous êtes au même
12 tableau, ça va?

13 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

14 R. Oui.

15 Q. [122] O.K. Alors importante croissance à partir de
16 deux mille dix-sept - deux mille dix-huit (2017-
17 2018) si on compare à l'année précédente deux mille
18 seize - deux mille dix-sept (2016-2017). Alors on
19 comprend que cette croissance est reliée à un
20 projet important dans le secteur des fertilisants,
21 c'est ce que vous avez expliqué. Est-ce que c'est
22 uniquement dans le secteur d'une entreprise de
23 fertilisants?

24 M. SÉBASTIEN BLAIS :

25 R. Oui.

1 Q. [123] O.K. Alors j'ai pris note lors de la dernière
2 audience, certains des témoins qui étaient présents
3 d'ailleurs, que vous avez parlé d'une importante
4 entreprise, je comprends que c'est l'entreprise
5 IFFCO, avec deux F?

6 M. FRÉDÉRIC MOREL :

7 R. Oui.

8 M. SÉBASTIEN BLAIS :

9 R. Exact.

10 Q. [124] C'est ça? Connaissez-vous les volumes exact
11 de transport qui sont prévus? Bon, alors, oui, donc
12 c'est le volume qui apparaît à la ligne 15 vu que
13 c'est le seul client qui est visé à cette
14 croissance, c'est ce que je comprends.

15 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

16 R. En fait, celui qui fait la croissance, il y a peut-
17 être des petits volumes sur certains clients qui
18 peuvent bouger mais, parce qu'on voit quand même
19 que les chiffres de deux mille quatorze (2014) à
20 deux mille dix-sept (2017) bougent un peu.

21 Q. [125] C'est vrai. C'est vrai.

22 R. Mais la croissance, c'est vraiment ce client-là.

23 Q. [126] Merci. On comprend également de la lecture du
24 tableau que IFFCO va acheter son propre transport
25 pour deux mille dix-sept - deux mille dix-huit

1 (2017-2018). Est-ce que c'est exact?

2 M. FRÉDÉRIC MOREL :

3 R. C'est les indications qu'on a, effectivement, que
4 IFFCO s'apprête à se positionner dans « l'open
5 season » de TCPL au quinze (15) janvier.

6 Q. [127] O.K. Ça se limite à des indications, il n'y a
7 pas de certitude? Vous saisissez pourquoi je vous
8 pose la question, là. J'imagine que c'est important
9 dans le calcul des besoins futurs.

10 R. Bien écoutez, l'indication que nous on a d'IFFCO
11 c'est qu'ils allaient effectivement gérer leurs
12 propres besoins de transport et qu'ils allaient
13 donc se positionner pour sécuriser les capacités de
14 transport. Au niveau de la certitude, c'est IFFCO
15 qui va soumissionner directement donc tant qu'ils
16 n'auront pas soumissionné, bien je peux avoir un
17 doute, mais c'est, toutes les indications que nous
18 on a eues, c'est que nous on ne s'en occupe pas,
19 ils vont s'en occuper directement.

20 Q. [128] O.K. Est-ce qu'un potentiel ou un risque, je
21 dis risque, est-ce qu'il y a une possibilité que ça
22 soit Gaz Métro qui assume le transport dans
23 l'avenir?

24 R. Bien je vous dirais que c'est un service qu'on
25 offre à notre clientèle, effectivement, et la

1 clientèle peut demander à Gaz Métro d'offrir le
2 service. C'est d'ailleurs pour ça qu'on a eu des
3 échanges avec ce client-là en particulier. Mais les
4 indications qu'ils nous ont données c'est que non,
5 ils souhaitaient s'en occuper eux-mêmes.

6 Q. [129] Avant de revenir sur, je dirais, la ligne que
7 j'étais, si c'était vous, Gaz Métro, qui
8 fournissait le transport, est-ce que c'est prévu
9 dans les approvisionnements que vous entendez
10 contracter?

11 R. Non. Ce qui est prévu dans le plan qui est devant
12 vous c'est que, c'est justement, c'est la ligne
13 « Transport fourni par les clients » qui augmente.

14 Q. [130] O.K. Alors...

15 R. Donc nous on ne soumissionne aucunement pour
16 répondre à cette demande-là.

17 Q. [131] O.K. Alors je prends pour acquis que IFFCO va
18 soumissionner pour son propre transport. On peut
19 présumer que IFFCO va participer à l'appel d'offres
20 de TCPL de deux mille dix-sept - deux mille dix-
21 huit (2017-2018), est-ce que c'est exact?

22 R. Notre compréhension, c'est qu'IFFCO va se
23 positionner dans « l'open season » dès maintenant
24 pour sécuriser les capacités.

25 Q. [132] Deux mille seize - deux mille dix-sept (2016-

1 2017), dès maintenant pour...

2 R. « L'open season » pour des capacités disponibles au
3 premier (1er) novembre deux mille seize (2016).

4 Q. [133] Ce qui va faire un autre joueur sur le marché
5 au niveau des appels d'offres pour TCPL.

6 R. Ce qui va faire une soumission additionnelle
7 effectivement pour TransCanada.

8 Q. [134] Exact.

9 R. Et TransCanada devrait prendre ce volume-là en
10 considération quand ils vont évaluer quelles
11 installations ils ont besoin de construire.

12 Q. [135] Merci bien. Je vais passer maintenant à
13 l'analyse de l'option 5, qui est la transaction
14 d'échange Dawn/GMIT, EDA. À la même pièce, en fait
15 ça sera toujours la même pièce, B-0276, page 24. Je
16 vais reprendre ce qui est écrit aux lignes 1 à 8.
17 Page 24, lignes 1 à 8. On lit

18 Gaz Métro pourrait également
19 considérer une transaction d'échange
20 entre Dawn et GMIT EDA du même type
21 que celle présentement en place.

22 Après discussions avec la tierce
23 partie, une quantité de 44 000 GJ/jour
24 soit (1 165 000m³/jour) pourrait être
25 rendue disponible. Toutefois, pour que

1 cette transaction se réalise, le
2 fournisseur doit obtenir une
3 confirmation de TCPL que le transport
4 pourra être détourné vers GMIT EDA sur
5 une base ferme.

6 Le fournisseur serait disposé à
7 convenir d'un contrat de dix ans, le
8 tout sujet à ses discussions avec TCPL
9 sur les conditions de détournement de
10 la capacité vers le territoire de Gaz
11 Métro.

12 Est-ce que cette transaction potentielle se déroule
13 hors de l'appel d'offres de TCPL du premier (1er)
14 novembre deux mille seize (2016)? Quand je dis
15 « hors », c'est : est-ce que c'est indépendant de
16 cet appel d'offres?

17 (14 h 20)

18 R. Bien, nos discussions avec la contrepartie sont
19 indépendantes. Les discussions de la contrepartie
20 avec TransCanada ne le sont pas, indépendantes,
21 effectivement. TransCanada va prendre en
22 considération l'ensemble des demandes de « flow »
23 pour évaluer les installations et va donc prendre
24 en considération la demande de la contrepartie de
25 changer son point de livraison du point existant

1 qu'il a contractuellement vers la franchise de Gaz
2 Métro. Donc, on s'attend à ce que TransCanada fasse
3 cette évaluation-là dans le cadre de l'« open
4 season ».

5 Q. [136] Donc, est-ce que les dates demeurent les
6 mêmes? Est-ce qu'elle peut avoir lieu à une autre
7 date que le premier (1er) novembre deux mille seize
8 (2016), soit plus tôt ou soit plus tard?

9 R. Non. Bien, notre compréhension, c'est que pour que
10 cette option-là se matérialise, la contrepartie
11 devrait faire une demande à TransCanada à
12 l'intérieur des dates de « l'open season ».

13 Q. [137] À l'intérieur des dates? Et est-ce qu'elle
14 peut avoir... Est-ce qu'elle peut porter sur des
15 quantités différentes du un million cent seize
16 mille (1 116 000) qu'on vient de voir?

17 R. J'assume que ça pourrait être une quantité
18 inférieure ou moindre.

19 Q. [138] Moindre?

20 R. Une quantité supérieure, c'est une quantité qui a
21 été identifiée à un contrat que détenait la
22 contrepartie.

23 Q. [139] Et la question de la condition de
24 détournement, est-ce que l'incertitude demeure
25 toujours ou est-ce que c'est réglé?

1 R. Non. Bien, la question du détournement va
2 probablement se résoudre dans le cadre de l'« open
3 season » de TransCanada une fois qu'ils vont avoir
4 fait leur demande formelle. C'est à ce moment-là
5 que ça va se préciser.

6 Q. [140] O.K.

7 R. Donc, ils sont... Leur capacité de nous offrir le
8 service est sujette à ce que TransCanada permette
9 le détournement. Et on s'attend à ce que
10 TransCanada rende cette décision-là dans le cadre
11 de l'« open season » qu'ils vont tenir.

12 Q. [141] Et c'est une... Est-ce qu'on ne sait... Vous
13 me corrigerez, mais pour Gaz Métro, cette
14 transaction-là, elle est privilégiée parce qu'elle
15 vous apparaît à la fois moins chère et porte sur un
16 moins long terme? Est-ce que c'est exact?

17 R. Oui.

18 Q. [142] Peut-être qu'il y a d'autres considérants,
19 là.

20 R. Bien, je vous dirais que l'économie est le
21 principal point qu'on voit qui est avantageux pour
22 notre clientèle, effectivement.

23 Q. [143] O.K. Aux pages 5 à 10 du même document, plus
24 particulièrement la page 7, on voit le tableau 5,
25 il apparaît un tableau 5 ainsi que le tableau 6 qui

1 est à la page suivante, lesquels démontrent que
2 c'est la demande des clients vente grandes
3 entreprises qu'on appelle les clients VGE qui amène
4 le Distributeur à contracter des quantités
5 importantes pour les années qui s'en viennent. Je
6 pense ça a été discuté ce matin et corrigez-moi,
7 c'est bien cinquante-cinq pour cent (55 %) ?

8 M. SÉBASTIEN BLAIS :

9 R. Vous parlez de la croissance ?

10 Q. [144] Oui, exact.

11 R. La croissance VGE continue, c'est cinquante-six
12 pour cent (56 %).

13 Q. [145] Cinquante-six pour cent (56 %) ?

14 R. Oui.

15 M. FRÉDÉRIC MOREL :

16 J'aimerais juste ajouter, il faut faire attention.
17 Le cinquante-six pour cent (56 %), ça inclut le
18 client qui va gérer lui-même son propre transport.
19 Donc, ça ne crée pas...

20 Q. [146] Je comprends.

21 R. Il n'y a pas un lien direct sur les capacités de
22 transport que Gaz Métro va contracter.

23 Q. [147] O.K. Alors, on voit... Oui, vous faites bien
24 la distinction, mais on voit également que vous
25 proposez, si je reprends le tableau de l'annexe 1,

1 vous proposez de contracter autour de deux millions
2 (2 M) mètres cubes par jour - en fait, c'est vingt-
3 trente (2030) - pour deux mille seize-deux mille
4 dix-sept (2016-2017). C'est ce qu'on voit...

5 Pardon, pas deux mille seize-deux mille dix-sept
6 (2016-2017), c'est pour, pardon, deux mille dix-
7 huit-deux mille dix-neuf (2018-2019) et dès deux
8 mille seize (2016), mille quatre cent neuf (1 409).

9 Alors, vous avez les chiffres, on les voit,
10 là, la dernière colonne. Donc, ce que vous
11 proposez, c'est proposer de contracter vingt-trente
12 (2030) 10(3) m(3) pour dès deux mille seize-deux
13 mille dix-sept (2016-2017). Est-ce que c'est exact?

14 R. Exact. Donc, ce que vous avez, c'est les besoins,
15 c'est la croissance des besoins.

16 Q. [148] Oui.

17 R. Mais on se propose de contracter directement le
18 besoin maximal qui est identifié, donc celui de
19 deux mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-
20 2019)...

21 Q. [149] Ce que vous avez expliqué ce matin.

22 R. ... dès deux mille seize (2016).

23 Q. [150] C'est ça, dès deux mille seize (2016). De ce
24 vingt-trente (2030) 10(3) m(3), on comprend qu'il y
25 en a environ cinq cents (500), je dirais

1 précisément cinq cent soixante-deux mille mètres
2 cubes par jour, qui est l'échange, je dis l'échange
3 qui est en fait le fait de combler le FTLH par du
4 FTSH? Est-ce que c'est exact? Un transfert en
5 quelque sorte. Si je prends la ligne 12, année deux
6 mille quinze-deux mille seize (2015-2016) ainsi que
7 la même ligne, année deux mille seize-deux mille
8 dix-sept (2016-2017), on passe de deux mille huit
9 cent cinq (2 805) à deux mille deux cent quarante-
10 cinq (2 245).

11 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

12 R. En fait, à la ligne 12, c'est la capacité de
13 transport « long haul » qu'on décontracterait.
14 Donc, à partir de deux mille seize-deux mille dix-
15 sept (2016-2017), c'est la quantité minimale qui
16 doit être conservée.

17 (14 h 25)

18 Q. [151] C'est ça. Mais on a une capacité de transport
19 longue distance à recontracter sur du court terme
20 qui correspond à cinq cent soixante-deux (562).
21 Est-ce que c'est exact? On transfère de l'un à
22 l'autre? Ce qu'on n'a plus en longue distance qu'on
23 a décontracté, on doit le retrouver en courte
24 distance.

25

1 M. FRÉDÉRIC MOREL :

2 R. Effectivement, je pourrais conserver plus que
3 quatre-vingt-cinq mille (85 000) gigajoules/jour de
4 transport « long haul ». Si c'est ça la question,
5 effectivement, plutôt que de la remplacer, s'il y a
6 une possibilité de conserver du transport « long
7 haul » au-delà de notre... notre engagement auprès
8 de TransCanada.

9 Q. [152] Oui.

10 R. Ceci dit, ce n'est pas l'option la plus économique,
11 c'est d'ailleurs pour ça qu'on fait le déplacement
12 vers Dawn.

13 Q. [153] Donc, il y a un remplacement?

14 R. Oui, il y a un remplacement.

15 Q. [154] De la quantité que j'ai énumérée, cinq cent
16 soixante-deux mille (562 000) mètres cubes par
17 jour. Ce qui nous reste sur le vingt-trente (2030)
18 de tout à l'heure, environ un million quatre cent
19 soixante-dix milles (1 470 000) mètres cubes par
20 jour. Est-ce que vous me suivez?

21 R. Bien, je comprends que vous faites deux mille huit
22 cent cinq (2805) moins deux mille deux cent
23 quarante-trois (2243) et vous soustrayez le
24 résultat de deux mille trente (2030).

25 Q. [155] C'est ça. Exact. Oui. Alors est-ce que vous

1 pouvez me confirmer... En fait c'est ça, le
2 transfert ne comble pas des... ce sont des besoins
3 existants. Mais là je voulais me centrer sur les
4 nouveaux besoins et les chiffres en fonction des
5 nouveaux besoins, d'où le mille quatre cent
6 soixante-dix (1470) que je viens de vous... vous
7 présenter.

8 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

9 R. Si je veux juste résumer la... la ligne de...

10 Q. [156] Oui.

11 R. L'interprétation c'est que dans le deux mille
12 trente (2030) qu'on irait contracter.

13 Q. [157] Oui.

14 R. Vous considérez qu'il y a un cinq cent soixante-
15 deux (562) qui est du remplacement de transport
16 « long haul ».

17 Q. [158] C'est ça.

18 R. Donc, c'est ça du remplacement. Et la différence,
19 le mille quatre cents (1400) quelque chose, serait
20 de la nouvelle capacité.

21 Q. [159] Oui. Donc, est-ce qu'on se trompe? Oui, mais
22 vous avez dit « Vous présumez que », est-ce que
23 c'est bien ce que...

24 R. Oui. Oui, ça se trouve à faire à peu près la même
25 affaire, là.

1 Q. [160] O.K. Mais dit en mes mots, je comprends.
2 Alors pouvez-vous nous confirmer - et je vous
3 laisse le temps de prendre votre calculatrice - que
4 le coût de ces outils est d'environ quarante et un
5 point six millions (41,6 M\$) relié au mille quatre
6 cent soixante-dix (1470)?

7 M. FRÉDÉRIC MOREL :

8 R. Vous voulez dire le coût de mille quatre cent
9 soixante-huit (1468)?

10 Q. [161] Mille quatre cent soixante-dix (1470) que je
11 vous avais donné, oui.

12 R. O.K. Un quatre sept zéro (1470). Ça ne sera pas
13 bien long, on va s'assurer d'avoir le bon calcul.

14 Q. [162] Il n'y a pas de problème.

15 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

16 R. Bon, on a un peu de misère à réconcilier votre
17 chiffre, là, c'est pour ça que c'est si long. Si on
18 fait le calcul de mille quatre cent soixante-dix
19 (1470) 10(3) m(3) par jour, fois trois cent
20 soixante-cinq (365) jours et fois deux point
21 soixante-huit sous (2,68¢) du mètre cube, ça nous
22 donne un total de quatorze millions trois cent
23 soixante-dix-neuf (14,379 M\$). Le deux point
24 soixante-huit sous (2,68¢) du mètre cube on peut
25 l'obtenir, là, à la Gaz Métro-2, Document 41.

1 Q. [163] Et ça, ça correspond au coût d'acquisition?

2 R. Ça correspond à la somme du tarif de « short haul »
3 plus du tarif M12. Le tarif de « short haul » est
4 deux point trente-sept quatre-vingt-deux (2,3782¢)
5 puis le tarif de M12 est zéro virgule trente sous
6 (0,30¢) à peu près, là. Il y a beaucoup de
7 décimales.

8 Q. [164] O.K.

9 R. Donc, on tourne autour de deux soixante-huit
10 (2,68¢). Ça nous donne un calcul de quatorze
11 millions (14 M\$).

12 Q. [165] Attendez-moi une minute.

13 R. Alors à la Gaz Métro-2, Document 41, page 9 de 12.
14 C'est en réponse à la question de la Régie à la
15 question 4.9.

16 Q. [166] O.K. Laissez-moi un instant. Merci.

17 Maintenant à la page 13, aux lignes 8 à 19. Ligne
18 8, vous l'avez? Alors ligne 8, il est indiqué :

19 Dans le cadre du prochain appel de
20 soumissions de TCPL visant les
21 capacités de transport requises pour
22 le 1er novembre 2016, une approche
23 pourrait être de ne sécuriser que les
24 capacités requises pour l'année 2017
25 uniquement et d'attendre un appel de

1 soumissions ultérieur pour sécuriser
2 les capacités requises pour les années
3 2018 et 2019.
4 Bien que cette approche évite d'avoir
5 des actifs excédentaires les premières
6 années, elle semble impraticable dans
7 les circonstances. En raison de la
8 difficulté et des coûts importants
9 d'un projet visant à accroître les
10 capacités de transport, une masse
11 critique de demandes est requise pour
12 rentabiliser les projets. La seule
13 croissance de Gaz Métro pourrait ne
14 pas suffire à rentabiliser un projet.
15 Avec toute l'incertitude sur la
16 disponibilité future des capacités de
17 transport à la suite du projet de
18 conversion au transport de pétrole
19 d'une portion des installations
20 existantes, Gaz Métro croit qu'il est
21 nécessaire de se positionner dès
22 maintenant pour assurer la sécurité
23 d'approvisionnement de sa clientèle
24 jusqu'en 2018-2019.

25 C'est ce que vous nous avez expliqué ce matin,

1 Monsieur Morel, suite à une question d'un des
2 intervenants. Alors, la question. Considérant les
3 enjeux communs parmi les différents distributeurs
4 de l'est de l'Ontario, du triangle de l'est,
5 pardon, est-ce que vous avez échangé avec eux,
6 c'est-à-dire Enbridge et Union Gas, à l'égard de
7 leur stratégie, leur stratégie propre, qui
8 ressemble, je dirais... qui devrait, tout au moins,
9 ils ont des préoccupations semblables, est-ce que
10 vous avez échangé avec eux?

11 M. FRÉDÉRIC MOREL :

12 R. Pas de façon formelle. On a eu des échanges,
13 effectivement, sur comment tout le monde avait
14 l'intention de se positionner dans le cadre de
15 l'« Open Season ». Je n'ai pas eu de... de position
16 ferme d'aucune des deux parties.

17 Q. [167] Merci.

18 R. Mais, effectivement, tout le monde semble vouloir
19 prendre l'approche de sécuriser les outils requis
20 en prévision du Projet Energy, c'est donc de la
21 conversion de certaines capacités gazières vers
22 l'huile.

23 Q. [168] Je n'ai pas entendu le dernier bout, tout le
24 monde semble... est-ce que vous avez dit : « Tout
25 le monde semble privilégier la position»...

- 1 R. Tout le monde semble vouloir sécuriser leur
2 approvisionnement gazier à long terme en prenant en
3 considération qu'une partie des installations
4 gazières existantes devraient se convertir à
5 l'huile.
- 6 Q. [169] O.K. Donc, vous n'avez pas dit le fait que
7 tout le monde semble... O.K., je comprends.
8 Sécuriser...
- 9 R. En prenant pour acquis que les constructions...
- 10 Q. [170] Les constructions auront lieu mais pas sur
11 une période de trois ans... est-ce que vous avez
12 parlé de soumissionner sur une période de trois
13 ans, non?
- 14 R. Non, on n'est pas rentré dans le détail sur...
- 15 Q. [171] O.K. On a senti, dans l'extrait que j'ai lu,
16 que vous aviez une inquiétude à l'égard des
17 capacités de transport. Est-ce que vous avez des
18 indications ou des informations que les courtiers
19 seront absents du marché secondaire dans l'avenir?
- 20 R. Bien, est-ce que les courtiers seront absents du
21 marché... Pour qu'il y ait un marché secondaire il
22 faut qu'il y ait de la capacité en premier lieu.
- 23 Q. [172] Oui.
- 24 R. Là, dans l'environnement dans lequel on est, ce
25 qu'on essaie de s'assurer c'est que la capacité

1 existe. Point. Est-ce que des courtiers nous ont
2 donné l'indication qu'ils avaient l'intention de se
3 commettre sur un horizon de quinze (15) ans et
4 donc, de sécuriser la capacité auprès de
5 TransCanada? Seulement s'il y a une partie, comme
6 moi, qui est prête à prendre un contrat avec eux
7 sur le même horizon.

8 Il n'y a aucun courtier qui nous a indiqué
9 qu'ils avaient l'intention de se positionner et de
10 prendre un risque sur un horizon de quinze (15) ans
11 sur une capacité de transport. Les discussions que
12 j'ai eues avec des... des courtiers, des
13 « marketers », c'est plutôt l'inverse, il n'y a
14 personne qui va se positionner à long terme, à part
15 les distributeurs.

16 Est-ce que ça signifie qu'il n'y aura plus
17 de marché secondaire dans le futur? Non, il va
18 probablement y en avoir un. Le fait que, moi, je
19 dois revendre de la capacité c'est parce qu'il va y
20 avoir un marché secondaire. Le fait qu'il y ait des
21 clients qui souhaitent livrer en franchise, ça peut
22 se faire au marché primaire, ça peut se faire au
23 marché secondaire.

24 Ceci dit, est-ce que le marché devrait
25 avoir la même profondeur qu'il y a maintenant? Fort

1 probablement que non, parce qu'il n'y aura pas
2 d'excédent sur TransCanada. L'intention de
3 TransCanada c'est de construire les installations
4 requisés que pour remplacer les capacités qu'ils
5 vont être contractuellement tenus de livrer.

6 Donc, présentement, TransCanada sait que si
7 le projet de conversion à l'huile se fait, ils
8 doivent investir dans les installations gazières
9 pour répondre à leurs obligations contractuelles
10 gazières. En vertu de « l'open season » qu'on va
11 avoir, qui va se terminer le quinze (15) janvier,
12 bien, là ils vont savoir exactement qu'est-ce
13 qu'ils ont besoin d'investir pour répondre à la
14 demande gazière. Ils ne vont pas investir pour le
15 plaisir, ils vont construire vraiment ce que les
16 contrats leur demandent de construire.

17 Donc, nous, on s'attend à ce que
18 TransCanada n'ait plus de capacité discrétionnaire
19 à vendre de façon significative. Ce qui va se
20 passer, par contre, c'est qu'il va y avoir des
21 joueurs qui se sont positionnés à long terme, qui,
22 ponctuellement, vont avoir des excédents.

23 Q. [173] Comme vous venez de l'énumérer par rapport à
24 votre proposition?

25 R. Tout à fait.

1 Q. [174] Et si Enbridge et Union procèdent de la même
2 façon, ça va être deux gros joueurs qui vont
3 s'ajouter également sur le marché secondaire, est-
4 ce que je me trompe?

5 R. Ils peuvent avoir de la capacité qui vont (sic)
6 vers leur franchise. Ceci dit, leur franchise et la
7 mienne ne couvrent pas le même territoire, donc je
8 n'ai pas d'indication que leur capacité pourrait
9 venir nécessairement jusqu'à ma franchise.

10 Q. [175] Si je reste sur la question du marché
11 secondaire. Je vais vous produire une pièce que
12 j'ai remise à votre procureur, maître Regnault, ce
13 matin. En fait, deux pièces. La première... Juste
14 une minute, je vais la donner... copie à madame la
15 greffière.

16 (14 h 40)

17 Alors, la première qu'on va déposer comme pièce
18 A-0074, qui est une pièce qui avait été déposée,
19 qui a été déposée récemment dans le dossier
20 R-3864-2013 d'Hydro-Québec Distribution. Je crois
21 que vous l'avez vue?

22 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

23 R. Oui.

24

25 A-0074 : Tableau 4-2 - Bilan en énergie. Bilan

1 4-3 - Bilan en puissance (HQD-1,
2 Doc.1. R-3864-2013)

3

4 Q. [176] Ainsi que la pièce A-0075, qui est une pièce
5 qui a été déposée par Gaz Métro, qu'on retrouve à
6 Gaz Métro-2, Document 7, qui est l'Annexe 8,
7 réponse à la question 14.1, qui était la page 3 de
8 6, et sous la cote de la Régie B-0065.

9

10 A-0075 : Pièce B-0065 (Gaz Métro-2, Doc.7)
11 Annexe 8. Question 14.1, page 3 de 6

12

13 Donc, pièces A-0074 et A-0075. Alors, on a compris,
14 suite aux réponses aux demandes de renseignements,
15 que vous n'avez pas considéré dans vos provisions
16 des besoins de TransCanada Énergie. C'est exact?

17 M. FRÉDÉRIC MOREL :

18 R. C'est exact que TransCanada est un... Bien, comme
19 tel, TransCanada fait partie de la demande, sauf
20 qu'il est un client qui livre en franchise.

21 Q. [177] C'est ça.

22 R. Donc, il s'auto-provisionne.

23 Q. [178] Et on voit dans le tableau « bilan en énergie
24 et bilan en puissance » d'Hydro-Québec Distribution
25 que, de deux mille quatorze (2014) à deux mille

1 treize (2013)... pardon, à deux mille vingt-trois
2 (2023), deux mille quatorze (2014) à deux mille
3 vingt-trois (2023), que HQD ne prévoit pas
4 l'utilisation d'énergie et de puissance provenant
5 de sa centrale avant cette date, c'est-à-dire qu'il
6 y a un dix ans sans besoin.

7 Le prochain tableau (A-0075), il est petit,
8 mais on peut voir que TCE a signé soixante-quatorze
9 mille trois cent quatre-vingt-un gigajoules par
10 jour (74 381 GJ/j), soit environ deux millions de
11 mètres cubes (2 Mm³). Et ce tableau est en date du
12 cinq (5) septembre deux mille treize (2013). Vous
13 voyez cette information?

14 R. Oui.

15 Q. [179] Donc, on constate que TCE aura d'importantes
16 quantités à écouler sur les marchés secondaires.
17 Est-ce que c'est une donnée que vous aviez
18 considérée, mais êtes-vous d'accord avec
19 l'affirmation qu'il va y avoir de la disponibilité?

20 R. Effectivement, si Hydro-Québec n'a pas besoin de
21 faire rouler la centrale de TCE, la capacité de
22 transport qui a été construite dans ce but-là
23 devrait se retrouver dans le marché quelque part.
24 Ceci dit, est-ce que c'est dans le marché du
25 Québec? Est-ce qu'elle arrête en Ontario quelque

1 part? Je l'ignore. On avait tenté, on avait
2 approché, je crois que c'était dans le dossier...

3 Q. [180] C'est le même dossier, c'est dans le même
4 dossier.

5 R. Un long dossier, mais c'est le même dossier. On
6 avait indiqué qu'on avait approché Hydro-Québec.
7 Parce que si on parle à TCE, ils vont dire, bien,
8 écoutez, moi, Hydro-Québec peut m'envoyer le
9 premier (1er) janvier... le premier (1er) juillet,
10 je crois, une demande de rouler pour l'hiver qui
11 vient, donc je ne suis pas en mesure de transiger
12 sur cette capacité-là. Donc, on avait approché
13 Hydro-Québec à l'époque pour voir s'il y avait
14 quelque chose qui pouvait être fait. Et,
15 malheureusement, non, on n'était pas capable de
16 sécuriser cette capacité-là. Est-ce que ça voudrait
17 dire que cette capacité-là va se retrouver
18 systématiquement dans le marché pendant encore dix
19 ans? Potentiellement. Mais quand on a essayé de
20 concrétiser quelque chose là-dessus, on n'a pas été
21 en mesure de le faire.

22 Q. [181] Je vous amène... Juste une minute.
23 Alors, en question qui englobe, je dirais, les
24 questions précédentes, en fonction de l'existence
25 d'un marché secondaire ou de surplus qui peuvent

1 être écoulés de la part de TCE, vous avez expliqué
2 que ce n'est peut-être pas dans les mêmes zones
3 régionales. Mais à tout événement, si ces
4 capacités-là sont disponibles, quel est l'avantage
5 de contracter dès deux mille seize - deux mille
6 dix-sept (2016-2017), les volumes potentiellement
7 requis en deux mille dix-huit - deux mille dix-neuf
8 (2018-2019) considérant l'incertitude croissante
9 sur les besoins au fur et à mesure où l'on
10 s'éloigne dans le temps?

11 (14 h 46)

12 R. Bien, l'avantage, c'est de s'assurer qu'on soit
13 capable d'assurer notre fonction première et de
14 répondre aux besoins de notre clientèle dans le
15 futur. Donc, pourquoi, est-ce qu'il y a une
16 incertitude en deux mille dix-huit - deux mille
17 dix-neuf (2018-2019)? Tout à fait. Est-ce que notre
18 prévision de la demande va être exactement sur le
19 nez, comme on dirait? Probablement pas. Est-ce
20 qu'elle va être légèrement inférieure, légèrement
21 supérieure, il peut y avoir un petit écart. Ceci
22 dit, on doit fonctionner quand même avec les
23 prévisions que l'on a et selon les prévisions que
24 l'on a, on aura ce besoin-là en deux mille dix-huit
25 - deux mille dix-neuf (2018-2019). Et on se doit,

1 selon nous, de tenter de sécuriser ces capacités-
2 là. Oui, il y a peut-être des options qui vont
3 exister. Mais j'ai aucune garantie que ces
4 capacités-là vont être disponibles et j'ai aucune
5 garantie que même si Hydro-Québec n'a pas besoin de
6 la capacité de TCE, que ces capacités-là ne seront
7 pas en train de desservir quelqu'un dans la région
8 d'Ottawa ou quoi que ce soit. C'est un peu le...
9 C'est un couteau à deux tranchants. Quand j'ai de
10 la capacité excédentaire, bien j'ai plusieurs
11 marchés qui est traversé par ma capacité. Quand
12 quelqu'un d'autre, et donc quelqu'un d'autre peut
13 utiliser la capacité qui vient vers la zone de Gaz
14 Métro, donc GMIT EDA, l'inverse n'est pas
15 nécessairement vrai. Si Union Gas a des excédents,
16 ce n'est pas certain que je suis capable de
17 l'amener jusqu'à Gaz Métro, même chose pour
18 Enbridge, je vais plus loin qu'eux, tandis qu'eux
19 vont moins loin. Donc, avoir de la capacité qui
20 fait une partie du chemin c'est beaucoup plus
21 facile...

22 Q. [182] Oui.

23 R. ... que de prendre une capacité qui fait une courte
24 distance et de la prolonger sur une longue
25 distance. Donc, les installations ne sont peut-être

1 pas conçues pour ça. Tandis que la capacité qui
2 vient vers ma franchise, je peux très, très bien
3 desservir Ottawa, elle passe par là. Donc, est-ce
4 que la capacité de TCE va toujours être disponible?
5 Peut-être qu'en deux mille vingt-trois (2023) ça va
6 être le cas. J'en ai aucune idée présentement. Et
7 nous on croit que notre rôle premier c'est de
8 s'assurer qu'on a les outils pour rencontrer les
9 besoins de la clientèle, d'où l'exercice de
10 planification. Et, selon nous, dans les
11 circonstances où on se trouve avec TransCanada, si
12 on n'agit pas maintenant, on met à risque la
13 sécurité d'approvisionnement de la clientèle.

14 Q. [183] Merci. Allons maintenant à la page 9, la
15 phrase qui commence à la fin de la ligne 10. Je
16 lis :

17 Précisons que ces volumes incluent
18 également des volumes additionnels du
19 client GNL et qui expliquent une
20 partie de la croissance des volumes
21 dès 2017.

22 Alors ce qu'on comprend, c'est que le Distributeur
23 fait des prévisions sur la consommation de l'une de
24 ses entités affiliées et entend contracter des
25 volumes pour une durée de quinze (15) ans. Ma

1 prémisses est bonne?

2 M. SÉBASTIEN BLAIS :

3 R. Oui.

4 Q. [184] Considérant que la vente de GNL n'est pas une
5 activité réglementée, on s'entend là-dessus aussi
6 que ce n'est pas une activité réglementée, et qu'il
7 n'y a aucune disposition des conditions de service
8 qui encadre une telle vente, et là je vais vous
9 poser ma question : est-ce que le Distributeur a
10 envisagé un encadrement contractuel quelconque avec
11 son affilié ainsi que l'obtention d'une garantie
12 portant sur le coût de réservation du transport,
13 que ce soit une garantie financière, de la part
14 d'une institution financière, pardon, ou de la part
15 de l'actionnaire?

16 M. DAVE RHÉAUME :

17 R. Pas à ce point-ci, non. La procédure lorsque la
18 prévision de la demande évalue les besoins futurs,
19 c'est de sécuriser les approvisionnements pour
20 répondre aux besoins de la clientèle. On considère
21 que les activités d'un affilié de Gaz Métro qui
22 veut consommer du gaz naturel, c'est comme tout
23 client dans notre franchise, donc on lui offre le
24 même traitement, le même service de transport, donc
25 de sécuriser les capacités de transport nécessaires

1 pour desservir la clientèle à ce client-là comme à
2 tous les autres clients.

3 Q. [185] Et les autres clients sont encadrés par les
4 Conditions de service et Tarif et vous convenez
5 avec moi qu'il y a un cadre juridique qui les
6 contraint ou qu'il y a des obligations minimales
7 annuelles, il y a tout ce concept-là alors que là,
8 dans ma prémisse, j'ai exposé le fait qu'on
9 s'engageait pour une période de quinze (15) ans
10 pour une entité différente, je vous dirais,
11 différente d'un client normal, c'est-à-dire que
12 c'est à la fois votre entité affiliée et à la fois
13 une entité non réglementée. Est-ce que ça vous
14 soulève pas quelques questionnements?

15 (14 h 51)

16 R. Il y a le choix du mot « activité non réglementée »
17 que c'est peut-être là où on ne le voit pas de la
18 même façon. Donc l'exemple que je vous donnerais
19 c'est si une autre entreprise, Gaz Métro ou une
20 entreprise qui oeuvre dans le gaz naturel,
21 Enbridge, décide de se lancer dans la vente de GNL
22 au Québec - qui est une activité non réglementée
23 comme vous le dites, puis notre force de vente puis
24 des services aux grandes entreprises - évaluait que
25 cette usine-là serait mise en place quelque part en

1 deux mille seize - deux mille dix-neuf (2016-2019),
2 elle ferait partie du plan, donc de la prévision de
3 la demande puis on lui offrirait exactement le même
4 service qu'on offre aux autres clients. Donc, peu
5 importe ce que le client industriel ou les clients
6 commerciaux, résidentiels prévoient faire avec le
7 gaz naturel, à ce moment-ci, on est au point
8 d'évaluer quelle est la demande, ce qui est fait
9 par la prévision de la demande, puis ensuite de
10 s'assurer de sécuriser les approvisionnements pour
11 répondre à cette demande-là et ceci, indépendamment
12 que ce soit une filiale de Gaz Métro, que ce soit
13 une entreprise complètement indépendante,
14 réglementée ou non. Puis de la même façon donc
15 cette nouvelle usine-là, appelons-la Enbridge GNL,
16 hypothétique, n'est pas sujette aux conditions de
17 service. Je veux dire, on ne parle pas d'un client
18 non plus existant, là, on parle d'un client à
19 venir, on peut parler de... ce n'est pas
20 nécessairement juste des clients existants qui ont
21 déjà un contrat, donc qui sont encadrés, je pense
22 que c'est le mot que vous avez utilisé tout à
23 l'heure, là, par un contrat.

24 Q. [186] Vous, ce que vous dites, c'est que vos
25 approvisionnements ne tiennent pas compte de

1 l'existence d'un contrat, mais sont en fonction de
2 vos évaluations suite à des approches auprès de la
3 clientèle, en fait?

4 R. N'étant pas un spécialiste, j'hésiterais à dire que
5 ça ne tient pas compte, là, mais clairement, en
6 effet, ce que je vous dis c'est dans l'exercice de
7 prévision de la demande, en effet, on n'est pas à
8 regarder lesquels ont des contrats ou lesquels
9 n'ont pas de contrat, on s'assure de sécuriser...

10 Q. [187] C'est ce que j'ai saisi.

11 R. ... l'approvisionnement pour la demande.

12 Q. [188] Exact. Donc, je vais quand même poser ma
13 prochaine question mais ça va être « non », je
14 présume, mais elle sera au dossier. Vous n'avez
15 sûrement pas évalué de façon alternative s'il
16 serait approprié que l'entité non réglementée
17 réserve son propre transport. Alors, non. J'ai
18 répondu, mais vous pouvez y aller quand même.

19 R. Bien, en fait, j'allais vous demander, pouvez-vous
20 répéter la question? Je pense qu'il y a... au
21 milieu de la phrase, je ne suis pas sûr d'avoir
22 compris?

23 Q. [189] Oui, est-ce que Gaz Métro a évalué la
24 possibilité que l'entité non réglementée réserve
25 son propre transport? Est-ce que c'est une

1 possibilité?

2 R. Les gens qui représentent les activités de GM GNL,
3 de ce que je comprends, ont considéré cette option-
4 là, mais ont préféré faire affaire avec Gaz Métro
5 pour le service de transport. Donc, on choisit
6 comme... certains clients choisissent de prendre
7 leur propre transport, d'autres non. Ce client-là
8 que la dernière décision de la Régie, celle qui est
9 sortie cette semaine...

10 Q. [190] Oui.

11 R. ... confirme être une activité non réglementée, on
12 pense que c'est encore plus clair que c'est un
13 client du service de gaz naturel comme d'autres
14 clients du service de gaz naturel qui, en ce sens-
15 là, peut choisir s'il désire avoir son service de
16 transport avec Gaz Métro ou livré directement en
17 franchise. Je ne suis pas un gestionnaire de Gaz
18 Métro GNL, mais ce que je comprends, Gaz Métro GNL
19 a demandé à Gaz Métro de lui offrir le service de
20 transport.

21 Q. [191] Merci Monsieur Rhéaume.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Maître Turmel?

24 Me SIMON TURMEL :

25 Oui.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Q. [192] Si je peux me permettre. Monsieur Rhéaume,
3 vous avez... dans la réponse que vous avez donnée à
4 Maître Turmel, vous avez indiqué qu'ils auraient
5 les mêmes services. Est-ce que je dois aussi
6 comprendre que ça va être aux mêmes conditions que
7 les conditions et tarifs?

8 R. Je pense que monsieur Tremblay va peut-être ajouter
9 quelque chose, mais juste... lorsque je dis
10 « offrir le même service », là, je parlais
11 vraiment... je ne suis pas quelqu'un de
12 tarification, là, je ne parlais pas des conditions
13 de service et tarifs, là, je veux au moins
14 clarifier que ma réponse était, c'est un client qui
15 demande d'avoir le service de transport, donc on
16 l'a considéré comme les autres clients aux fins de
17 déterminer les capacités de transport requises.
18 C'était au sens-là.

19 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

20 R. En fait, c'est peut-être une notion, on pourrait
21 peut-être notion d'équité, peut-être c'est comme ça
22 qu'on pourrait le définir, dans le sens que la
23 nouvelle usine, si elle était construite comme Dave
24 l'a mentionné, sur un autre terrain ou sur un
25 emplacement différent, ils demanderaient d'avoir du

1 gaz naturel gazeux, mais il y aurait effectivement
2 un compteur et ils seraient assujettis
3 éventuellement aux conditions de service et tarifs
4 et effectivement, on pourrait effectivement choisir
5 de prendre notre service de transport ou pas.

6 Donc, c'était dans cette optique-là qu'on
7 disait, bien la nouvelle usine qui est prévue de
8 consommer environ six BCF, là, à pleine capacité,
9 a... on doit lui offrir le même... les mêmes
10 conditions ou la même équité qu'un autre client ou
11 une autre entreprise qui viendrait faire la même
12 activité au Québec. C'est la décision qu'on avait
13 prise avant même la décision de la Régie de
14 l'inclure ou non dans l'activité réglementée,
15 c'est-à-dire on disait, bien on met les volumes
16 dans ce que vous avez ici devant vous ce matin, on
17 le traite comme un client comme un autre, il a
18 décidé qu'il voulait être au service de transport
19 de Gaz Métro. Pour nous, c'est encore plus clair
20 depuis la décision que vous avez rendue comme quoi
21 que ce n'est pas une activité, la nouvelle usine
22 n'est pas une activité réglementée, donc si ce
23 n'est pas une activité réglementée, on va desservir
24 le client avec du gaz naturel gazeux et lui,
25 effectivement, va produire du GNL qui est une

1 activité non réglementée. Mais on va vendre du gaz
2 naturel gazeux.

3 (14 h 57)

4 Me SIMON TURMEL :

5 Q. [193] Est-ce qu'il va être prévu... ah pardon,
6 c'était la question de Monsieur le Président...
7 Est-ce qu'il va être prévu une entente ou un
8 contrat signé entre le non réglementé et le
9 réglementé?

10 R. C'est ce qui est prévu pour la nouvelle usine, la
11 nouvelle installation. Maintenant, peut-être juste
12 un petit bémol, là, on parle depuis tantôt de
13 capacité de transport, ici on parle vraiment de la
14 nouvelle usine...

15 Q. [194] C'est ça.

16 R. Parce que là, elle, elle est au service continu.
17 Monsieur Imbleau vous a expliqué qu'effectivement,
18 la nouvelle usine était en service continu parce
19 qu'ils desservaient des clients qui ne voulaient
20 pas être interruptibles.

21 Pour ce qui est de l'usine actuelle, donc
22 le quarante-cinq millions de mètres cubes (45 Mm3)
23 qui est disponible en fonction de la capacité
24 existante à l'usine, ça va demeurer en service, là,
25 interruptible. Donc, va être... on ne va pas

1 chercher de transport pour cette partie. Ça, ça
2 demeure comme c'était avant, avec les mêmes
3 conditions.

4 Q. [195] O.K. Et je vais clore sur cette question-là,
5 mais vous... j'ai posé la question sur l'existence
6 d'un contrat, est-ce qu'il est prévu, peut-être que
7 c'est prématuré, mais d'avoir des clauses
8 similaires à ce qu'on retrouve dans les conditions
9 de service, notamment des OMA, les obligations
10 minimales annuelles?

11 R. C'est ce qui est prévu, là. Maintenant, vous
12 comprendrez que, bon, on a reçu la décision il y a
13 quand même deux jours, trois jours, c'est assez
14 récent, et on est en réflexion, là, pour déposer un
15 dossier à la Régie. Donc, c'est sûr que la décision
16 de la Régie sur la répartition des coûts de l'usine
17 actuelle, ce qu'on vous avait déjà versé au
18 dossier, ça va probablement être la même chose ou à
19 peu près. Mais, effectivement, il fallait se
20 reposer des questions étant donné que ce n'est plus
21 un tout... c'est maintenant un tout
22 indissociable... ce n'est plus un tout
23 indissociable. Donc... bien, effectivement, il faut
24 se requestionner sur comment on traite le nouveau
25 liquéfacteur, autant au niveau de la molécule,

1 transport et même la distribution. Donc, il reste
2 encore des fines modalités à définir, là. On a eu
3 quelques discussions dans les derniers jours, entre
4 deux DDR, mais je sais qu'on va revenir rapidement
5 à la Régie, là, probablement dans les prochains
6 jours, avec un peu plus de précision, mais le... je
7 vous dirais, le chapeau, le concept reste qu'on
8 veut le traiter comme un autre client.

9 (15 h 00)

10 Q. [196] Merci. Question de précision maintenant
11 sur... à la page 14, section 3.3. Cette section est
12 intitulée « Répartition des capacités de FTLH,
13 GMIT, EDA et GMIT ». Page 14, à la ligne 21 :

14 Gaz Métro propose d'attribuer 10 000
15 gigajoules par jour des 85 000
16 gigajoules requis en FTLH par
17 l'entente vers le point de livraison
18 GMIT, NDA plutôt que 1 000 gigajoules
19 par jour initialement prévus.

20 Question de précision. Le coefficient d'utilisation
21 de ce transport sera-t-il de cent pour cent
22 (100 %) ?

23 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

24 R. En fait, il va être cent pour cent (100 %) parce
25 que c'est sûr que le besoin d'AMDA n'est pas en

1 totalité de dix mille (10 000), l'été c'est... de
2 dix mille (10 000) gigajoules, ça tourne autour de
3 huit mille (8 000), à peu près. Par contre, les
4 capacités sont détournées vers Parkway pour être...
5 ce qu'on appelle le FTN, je ne sais pas si vous
6 vous rappelez un peu, on en a parlé dans une autre
7 pièce, dans le cadre du déplacement vers Dawn.
8 Donc, le transport est totalement utilisé et dirigé
9 vers Parkway à ce moment-là. Alors, oui, il va y
10 avoir un coefficient d'utilisation de cent pour
11 cent (100 %).

12 Q. [197] Merci. Maintenant des questions sur PDL, le
13 projet Pointe-du-Lac, page 19, section 3.7.1,
14 intitulée « Modification au profil de PDL dès le
15 1er novembre 2014 », donc, ligne 19 :

16 Intragaz vise une mise en service pour
17 novembre 2014. Ainsi, Gaz Métro
18 pourrait décontracter des capacités de
19 transport FTLH dès le 1er novembre
20 2014 à être remplacées par le service
21 de PDL.

22 Je vois que vous donnez des dates dans l'extrait
23 que je viens de vous citer. Mais, de façon plus
24 précise, quel est, selon vous, le délai de
25 réalisation requis pour mettre en service

1 l'addition de capacité de retrait à Pointe-du-Lac,
2 si on prend à partir d'une décision de la Régie,
3 par exemple?

4 M. FRÉDÉRIC MOREL :

5 R. Sans vouloir créer une multiplication des dossiers,
6 je crois que la réponse à votre question se trouve
7 dans la... ma collègue vient de me transmettre le
8 document déposé par Intragaz, la requête R-3868-
9 2013. Aucune idée de la cote Régie.

10 Q. [198] Qui vient de... vous dites, un dossier déposé
11 à la Régie, c'est bien ça?

12 R. Oui.

13 Q. [199] O.K.

14 R. Ça serait l'Annexe 2 du document Intragaz-1,
15 document 1.

16 Q. [200] Oui.

17 R. Page 16 de 16, il y a un échéancier et Intragaz
18 prévoyait une approbation de la Régie, bien, à vue
19 de nez, fin février, début mars.

20 Q. [201] Oui.

21 R. Pour rencontrer l'échéance de... premier (1er)
22 novembre deux mille quatorze (2014).

23 Q. [202] Huit... huit mois. Je comptais sur mes
24 doigts. Huit mois, à peu près. On a parlé
25 précédemment... maître Turmel a posé des questions

1 sur l'économie engendrée par le projet. Je vais les
2 reprendre. On a parlé d'économie pour deux mille
3 seize - deux mille dix-sept (2016-2017), de cent
4 soixante mille dollars (160 000 \$); deux mille dix-
5 sept - deux mille dix-huit (2017-2018), des
6 économies de deux cent soixante-dix-sept mille
7 dollars (277 000 \$) et deux cent quatre-vingt-seize
8 mille (296 000) en deux mille dix-huit - deux mille
9 dix-neuf (2018-2019). Et là je réfèrais au tableau
10 qui est à la page 2 de 2 de l'Annexe 5 du même
11 document. Le coût du projet, est-ce que c'est un
12 montant ferme? Le coût du projet qui est inscrit
13 dans ces documents?

14 Me VINCENT REGNAULT :

15 Quand vous dites « ces documents », vous parlez de
16 la demande d'Intragaz?

17 Me SIMON TURMEL :

18 Non, le... oui, la demande d'Intragaz mais qu'on
19 trouve dans les documents actuellement déposés au
20 dossier.

21 Me VINCENT REGNAULT :

22 O.K. Vous voulez dire la pièce GM-2, document 40.

23 Me SIMON TURMEL :

24 Dans laquelle on travail actuellement, c'est ça.

25

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 D'accord.

3 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

4 R. Non, parce qu'en fait, on a utilisé un coût pour
5 Gaz Métro de neuf cent soixante-quinze mille
6 dollars (975 000 \$). Et, suite au dépôt d'Intragaz,
7 dans la requête R-3868-2003, les coûts qu'Intragaz
8 dépose sont de un million vingt-quatre mille
9 (1 024 000), à ma souvenance.

10 Me SIMON TURMEL :

11 Q. [203] O.K.

12 R. Donc, ce que, nous, on a mis c'était l'information
13 qu'on avait au moment de préparer notre dossier.

14 Q. [204] Merci pour la précision. Question suivante.

15 Le service rendu par du transport FTSH n'est-il pas
16 supérieur que le projet Pointe-du-Lac puisqu'il n'y
17 a pas de limite quant à l'utilisation en période
18 d'hiver? En d'autres termes, est-ce qu'il n'y a pas
19 avantage, en cas de scénario plus fort de demande,
20 à détenir plutôt du FTSH?

21 (15 h 06)

22 M. FRÉDÉRIC MOREL :

23 R. C'est certain qu'une capacité de transport n'est
24 pas soumise à l'effritement comme une capacité de
25 stockage plus... plus l'hiver se prolonge.

1 Ceci dit, il faut être conscient qu'on
2 utilise Pointe-du-Lac d'une façon légèrement
3 différente. On sait que Pointe-du-Lac en hiver,
4 donc on vient re-remplir Pointe-du-Lac quand il y a
5 des redoux pour s'assurer de maintenir le débit.
6 C'est certain que dans une situation d'hiver
7 extrême, il y a... il peut y avoir un effritement
8 puis on peut se retrouver dans une situation de la
9 difficulté à le re-remplir pour maintenir le débit.

10 Ceci dit, les calculs que vous avez et
11 l'apport de Pointe-du-Lac identifié, c'est l'apport
12 qu'il a en hiver extrême considérant l'effritement.
13 Si on regarde l'apport en journées de pointe de
14 Pointe-du-Lac, il est supérieur à ça. Mais étant
15 donné qu'on utilise encore la méthode en place, on
16 n'a pas révisé le calcul de journées de pointe,
17 c'est encore l'hiver extrême qui est le déclencheur
18 d'évaluateur des outils requis pour les
19 évaluations. Donc, on a considéré que l'apport de
20 Pointe-du-Lac dans un scénario d'hiver extrême qui
21 est moindre que qu'est-ce qu'ils sont capables de
22 faire en pointe. Donc, cet élément-là, je vous
23 dirais, est déjà intégré dans les calculs.

24 Ceci dit, est-ce que du transport
25 s'effrite? Non. Est-ce que de l'entreposage peut

1 s'effriter? Oui. Mais il y a un avantage qu'il soit
2 en franchise également. Avoir du stockage a
3 certains avantages autres que le transport n'a pas
4 également.

5 Q. [205] O.K. Si, à partir des informations que vous
6 nous avez fournies à l'égard des coûts, si Pointe-
7 du-Lac coûte à peu près la même chose que le FTSH,
8 mais qu'il comporte un délai de réalisation
9 beaucoup plus court que le délai pour obtenir du
10 FTSH. C'est trois ans le FTSH. On a parlé de huit
11 mois pour la construction, l'autorisation et la
12 construction du projet. Est-ce que ce n'est pas
13 plus avantageux de conserver le projet Pointe-du-
14 Lac afin d'assurer une flexibilité pour s'adapter
15 plus rapidement à une demande plus élevée que
16 prévue plutôt que de l'utiliser immédiatement?

17 R. Bien, je comprends que votre question est similaire
18 à celle de...

19 Q. [206] Oui, une variante.

20 R. Oui. De maître Turmel, étonnamment.

21 Q. [207] Oui.

22 R. Et je vais tenter de donner...

23 Q. [208] Oui.

24 R. ... à peu près la même réponse. On considère
25 toujours qu'on ne doit pas retarder le projet de

1 Pointe-du-Lac en espérant qu'on puisse l'utiliser
2 au besoin plus tard. Ils ont besoin de faire des
3 investissements pour que ça se matérialise. Ils
4 vont avoir besoin d'un engagement à long terme pour
5 que les investissements se fassent. Et ça génère
6 une économie pour la clientèle.

7 Je vous dirais qu'à court terme il y a
8 quand même une économie substantielle parce qu'on
9 voit une économie de Pointe-du-Lac même quand on le
10 compare à un scénario « short haul ». Mais le fait
11 qu'il se réalise plus rapidement vient générer une
12 économie substantielle les premières années parce
13 que là c'est du transport « long haul », donc
14 beaucoup plus coûteux qu'on peut substituer.

15 Q. [209] Hum, hum.

16 R. Donc, le gain important de Pointe-du-Lac il se
17 situe dans les premières années, alors ne pas en
18 profiter ce n'est pas ne pas prendre de risque,
19 c'est de mettre la croix sur des économies qui...
20 Je vais vous donner le chiffre exact. Donc, un
21 million sept cent mille (1,7 M\$) quand on compare
22 les deux années, là. Donc, ce n'est pas sans coûts,
23 là. Il y a un coût direct pour la clientèle d'une
24 économie qu'on aurait mis la croix dessus.

25 Q. [210] Merci.

- 1 M. DAVE RHÉAUME :
- 2 R. J'aimerais juste amener une petite précision aussi.
- 3 Q. [211] Oui, oui.
- 4 R. D'un autre angle...
- 5 Q. [212] Allez-y, Monsieur Rhéaume.
- 6 R. ... à considérer dans la question. Ça semble
- 7 présumer que si en deux mille dix-sept (2017), on a
- 8 besoin de capacités, Pointe-du-Lac pourrait aller
- 9 de l'avant si... s'il y a une demande.
- 10 Peut-être juste au cas où ce n'est pas
- 11 clair, Gaz Métro n'est pas le seul actionnaire
- 12 d'Intragaz. Donc...
- 13 Q. [213] Je me demandais ce qui se passait. Pardon,
- 14 continuez.
- 15 R. Mais il y a un processus qui mène à Intragaz d'être
- 16 en mesure d'obtenir les autorisations à l'interne
- 17 pour déposer un dossier d'investissement devant la
- 18 Régie de l'énergie. Je pense qu'il y a une
- 19 incertitude élevée de savoir qu'est-ce qui pourrait
- 20 être le résultat dans trois ou quatre ans si
- 21 cette... si cette fenêtre d'opportunité-là n'était
- 22 pas utilisée maintenant puis devait simplement être
- 23 réévaluée dans plusieurs années.
- 24 Q. [214] Refaire le même processus, c'est-à-dire
- 25 d'autorisation?

1 R. Bien, je ne parlais pas du processus d'autorisation
2 de la Régie, je parlais du processus d'autorisation
3 au conseil d'administration d'Intragaz.

4 Q. [215] C'est ce que j'ai saisi. Page 21 maintenant
5 qui concerne l'option 4, l'option TCPL-FTSH,
6 Iroquois et GMIT-EDA. Lignes 6 à 8 dans lesquelles
7 on réfère à la volatilité à ce point. Donc, il est
8 indiqué :

9 Comme ce marché est présentement
10 alimenté de façon importante par des
11 capacités de transport contractées sur
12 une base discrétionnaire auprès de
13 TCPL, le prix à ce point est très
14 volatile.

15 Là, on énumère la variation de prix, on précise la
16 volatilité. La question : Dans la mesure où le gaz
17 à Iroquois serait soumis aux alertes de la demande
18 de la région de New York au cours de l'hiver, est-
19 ce que vous ne croyez pas que la volatilité
20 observée jusqu'à maintenant continuera dans
21 l'avenir?

22 (15 h 06)

23 M. FRÉDÉRIC MOREL :

24 R. Votre question, est-ce qu'il peut encore continuer
25 d'avoir une meilleure volatilité sur Iroquois?

1 Q. [216] Oui, la volatilité que vous avez soulevée,
2 effectivement.

3 R. Même avec la construction de « Constitution
4 Pipeline » donc qui alimenterait Iroquois par
5 d'autres sources que le gaz canadien dans le futur.
6 Est-ce que c'est la prémisse de votre question où
7 il n'y a rien qui se passe aux États-Unis, puis
8 Iroquois continue d'être alimenté par du gaz
9 canadien? Je vous dirais que s'il n'y a rien qui
10 change...

11 Q. [217] Oui, faites donc les deux scénarios.

12 R. S'il n'y a rien qui change, effectivement, je ne
13 vois pas de raison que la volatilité disparaisse.

14 Q. [218] O.K.

15 R. Il y a un marché américain qui tire énormément sur
16 ce point-là. Ceci dit, les expéditeurs, l'Iroquois
17 va devoir se positionner également. On a constaté,
18 l'hiver passé, que le point est alimenté énormément
19 par des services discrétionnaires. Il faut encore
20 qu'il y ait des services discrétionnaires de
21 disponibles pour alimenter, pour amener le gaz à
22 cet endroit-là, ce qui risque de ne pas être le
23 cas. Donc, il risque d'y avoir une réduction de
24 l'offre de gaz canadien.

25 En même temps, il devait y avoir une

1 augmentation de l'offre du gaz américain. Quand le
2 projet « Constitution » va être réalisé et connecté
3 sur le système Iroquois, effectivement, ils vont
4 avoir accès à un nouvel approvisionnement. Est-ce
5 que la demande en bout de tuyau va être aussi
6 volatile? Probablement, la volatilité va demeurer.

7 Ceci dit, l'offre devrait augmenter. Le
8 projet « Constitution » devrait répondre à la
9 demande américaine. Et quand on... On a mentionné
10 qu'on avait eu des échanges avec certaines
11 contreparties qui envisagent même de remonter du
12 gaz au Canada. Ils envisagent remonter du gaz au
13 Canada s'ils sont capables d'avoir un contrat de
14 l'autre côté sur une base continue et non pas sur
15 une base discrétionnaire.

16 Donc, est-ce qu'on s'attend à voir un
17 renversement de ce point-là? Oui. Je ne sais pas
18 quand est-ce ça va se produire. Ça, ça a été, je
19 vous dirais... Le point Iroquois a été, bien, une
20 déception personnelle. Quand on faisait
21 l'évaluation, j'espérais beaucoup voir la dynamique
22 de prix à plus long terme s'inverser à ce point-là.
23 Et malheureusement, quand on parle à des gens, ils
24 ont beaucoup de difficultés à se positionner sur
25 l'arrivée de « Constitution » et de prendre une

1 position au niveau des prix qui refléterait cette
2 situation-là.

3 Donc, les prix qu'on a obtenus,
4 malheureusement, ne rendaient pas cette option-là
5 économique, mais au niveau volatilité de la
6 demande, je ne pense pas que le marché de New York
7 va être moins... va être plus stable dans le futur
8 qu'il l'est maintenant. Donc, effectivement, je
9 dois convenir avec vous que la demande va demeurer
10 volatile pour la capacité... le marché ultime
11 alimenté par Iroquois. Cependant, je m'attends à ce
12 que l'offre et l'accessibilité d'amener du gaz sur
13 le pipeline Iroquois, mais via le côté américain,
14 augmente.

15 Q. [219] Par rapport maintenant à l'autre point,
16 l'autre point d'approvisionnement, si on regarde...
17 En fait, ce que je dois vous demander, c'est : est-
18 ce que vous avez regardé, est-ce que vous avez
19 considéré un point d'approvisionnement en Ohio avec
20 livraison à Dawn dans le cadre du projet Nexus?

21 R. Écoutez, ce qu'on a regardé, c'est... Nexus se
22 propose d'utiliser une partie de la capacité de
23 Vector, Vector qui déjà prend du gaz dans la région
24 de Chicago et l'amène vers Dawn, qu'on a regardé et
25 qui est un... donc, un système existant. On s'est

1 questionné est-ce que ça valait la peine d'acheter
2 et de se procurer du gaz à Chicago? Et on a... Vous
3 avez l'information justement dans la pièce qu'on a
4 déposée. Donc, à la page 27 de 36, vous avez un
5 graphique qui démontre que malheureusement, quand
6 on reprend en considération les tarifs de transport
7 sur Vector, il n'y a pas vraiment de gain à se
8 positionner plus proche des États-Unis.

9 On a pris le marché de Chicago, on n'est
10 pas allé jusqu'à... au bassin de production, mais
11 on a pris les données qui étaient disponibles et il
12 n'y avait pas d'intérêt. Et Nexus, essentiellement,
13 se propose d'utiliser les capacités de Vector pour
14 répondre à cette demande-là. Donc, oui, est-ce
15 qu'on regarde Nexus, le développement de Nexus?
16 Oui. Est-ce qu'il y a quelque chose qui peut se
17 matérialiser à court terme? Non. Et on frappe aussi
18 la limite qu'en ayant une bonne partie du gaz de
19 réseau qui va être achetée à Empress, il n'y a pas
20 de grande marge de manoeuvre pour que des projets
21 se réalisent via un achat de molécules de la part
22 de Gaz Métro d'ici deux mille vingt (2020) en tout
23 cas.

24 (15 h 16)

25 Q. [220] Oui, j'ai bien saisi les deux dernières

1 réponses. Je vais avoir une question globale
2 maintenant qui concerne un autre volet. Je dis un
3 autre volet, mais par rapport toujours aux options
4 que vous suggérez. Et j'aimerais que vous
5 confirmiez si la compréhension de la Régie est
6 juste. Alors la Régie comprend que des transactions
7 des points autres que Dawn, que ça soit Niagara,
8 Iroquois ou ailleurs, sont prématurés, c'est-à-dire
9 pas avant deux mille vingt (2020) en raison du
10 profil des achats de gaz de réseau et des achats de
11 base qu'il faut faire à Empress d'ici deux mille
12 vingt (2020). Est-ce que notre compréhension est
13 juste?

14 R. Ce que notre preuve a identifié c'est qu'on aurait
15 presque, on aurait une capacité de dix mille
16 (10 000) gigajoules/jour maximum qu'on pourrait
17 potentiellement engager, mais déjà ça limiterait
18 énormément la flexibilité si jamais on a un
19 déplacement entre la clientèle entre le gaz de
20 réseau et l'achat direct, on pourrait se retrouver
21 en situation où on a carrément acheté trop de gaz,
22 il faudrait le revendre à ce moment-là.

23 Q. [221] Je vais vous demander une minute, ça ne sera
24 pas long, s'ajoute une question. Pour préciser, me
25 revoilà... Page 29 de 36, question de précision.

1 Vous avez, dans le haut de la page, les points 4, 5
2 et 6. Et vous remarquerez au point 5 qu'il est
3 indiqué « Contrat de transport M12 auprès de Union
4 Gas pour une capacité de 18 437 GJ/jour » et, en
5 bas, au point 4, en bas de la phrase, ligne 27
6 « Contrat de transport M12 auprès de Union Gas pour
7 une capacité de 18 437 GJ/jour ». Pourquoi avons-
8 nous les mêmes quantités? Vous me suivez? Alors si
9 on regarde dans les deux propositions, le FTSH,
10 lui, a des quantités différentes.

11 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

12 R. En fait, effectivement, c'est une erreur dans la
13 structure 2 parce que le transport M12 doit être...
14 on évalue à peu près à trois pour cent (3 %)
15 additionnel pour pouvoir mettre le gaz de
16 compression requis de Parkway à EDA donc, dans le
17 premier scénario où on a du transport de dix sept
18 mille neuf cents (17 900) entre Parkway et EDA, on
19 a mis M12 à dix-huit mille quatre cent trente-sept
20 (18 437) alors, effectivement, dans la structure
21 numéro 2, découle probablement d'un copier-coller.
22 Si on a vingt-sept mille neuf cents (27 900) de
23 transport entre Parkway et EDA, on devrait avoir
24 une capacité additionnelle...

25 Q. [222] Pour le M12.

- 1 R. ... un peu plus, supérieure au vingt-sept mille
2 (27 000) pour le M12.
- 3 Q. [223] C'est ça. Est-ce que tu as besoin des
4 données? Est-ce que vous êtes capable de nous
5 confirmer le chiffre précis ou ça doit être fait
6 par engagement?
- 7 R. Bien comme je dis, on a utilisé trois pour cent
8 (3 %) comme évaluation donc si je fais vingt-sept
9 mille (27 000) fois trois pour cent (3 %), ça fait
10 vingt-sept mille huit cent dix (27 810).
- 11 Q. [224] Vingt-sept mille huit cent dix (27 810),
12 merci.
- 13 R. Vingt-sept mille huit cent dix (27 810)
14 gigajoules/jour.
- 15 Q. [225] Oui.
- 16 R. Alors je ne sais pas si vous voulez l'avoir en
17 mètres cubes, là?
- 18 Q. [226] C'est correct. On me dit ici que...
- 19 R. Ça va?
- 20 Q. [227] ... c'est déjà fait.
- 21 R. Alors désolée, j'ai pris vingt-sept mille (27 000),
22 c'est vingt-sept mille neuf cents (27 900) fois
23 trois pour cent (3 %) ça fait donc vingt-huit mille
24 sept cent trente-sept (28 737) gigajoules/jour.
- 25 Q. [228] Merci. Juste une minute encore une fois. Je

1 vais revenir sur IFFCO. Vous avez mentionné
2 qu'IFFCO participera à l'appel de soumissions, ou
3 pourrait, ou devrait vraisemblablement participer à
4 l'appel de soumissions dès le quinze (15) janvier
5 deux mille quatorze (2014) pour satisfaire ses
6 besoins en deux mille dix-sept-deux mille dix-huit
7 (2017-2018). Jusqu'à là, vous me suivez? Est-ce
8 qu'on doit comprendre que si IFFCO remporte l'appel
9 de soumissions, elle devra payer sa capacité
10 contractuelle dès l'année deux mille seize-deux
11 mille dix-sept (2016-2017)?

12 M. FRÉDÉRIC MOREL :

13 R. C'est ce que je comprends. Tout dépendamment... Je
14 comprends qu'ils vont peut-être avoir besoin de gaz
15 un peu avant pour faire le « commissioning », en
16 bon français, le démarrage de l'usine.

17 Q. [229] Le rodage.

18 R. Le rodage, merci. Le rodage. Ceci dit, normalement,
19 effectivement, le contrat de transport, s'il est
20 disponible à partir du premier (1er) novembre deux
21 mille seize (2016), la contrepartie qui signe le
22 contrat est responsable du contrat à partir du
23 premier (1er) novembre deux mille seize (2016).

24 Q. [230] Est-ce qu'il y a une possibilité que l'offre
25 commence plutôt en deux mille dix-sept-deux mille

1 dix-huit (2017-2018)?

2 R. Écoutez, ils peuvent toujours indiquer à
3 TransCanada qu'ils veulent le transport plus tard.
4 Est-ce que TransCanada va le considérer?
5 Malheureusement, c'est une autre compagnie, là, je
6 ne peux pas me positionner pour TransCanada. Ma
7 compréhension c'est avec l'évaluation que fait
8 TransCanada des bids, s'il y un bid compétiteur, il
9 pourrait passer devant parce que TransCanada
10 générerait des revenus plus tôt.

11 Q. [231] Est-ce qu'il y a possibilité d'avoir des
12 soumissions croissantes dans le temps? Que ce soit
13 pour IFFCO ou pour Gaz Métro?

14 R. D'une façon générale, TransCanada n'accepte pas de
15 bid conditionnel. À ce moment-là ça ne serait pas
16 structuré comme un bid conditionnel mais avec des
17 dates ultérieures. Je vous dirais que le risque,
18 c'est que la soumission ne soit pas acceptée par
19 TransCanada. Je ne peux pas vous garantir que
20 TransCanada, nécessairement, la refuserait, je ne
21 peux pas me commettre au nom de TransCanada
22 Pipeline.

23 Q. [232] Merci. Dernière question, la Régie aimerait
24 connaître votre point de vue à l'égard du scénario
25 où les outils contractés pour combler les besoins

1 de la seule année deux mille seize-deux mille dix-
2 sept (2016-2017) serait établie à un million de
3 mètres cubes par jour (1 M m³/jour). Alors quel
4 est votre point de vue à l'égard d'un tel scénario?

5 R. La prévision de la demande nous identifie qu'on a
6 un besoin d'un million quatre cent neuf (1,409 M),
7 donc un million (1 M) ne nous permettrait pas de
8 répondre à la prévision qu'on a devant nous. Donc,
9 ça nous semble prendre un risque avec
10 l'approvisionnement de la clientèle, toujours
11 considérant que cette évaluation-là a été faite
12 avec l'ancienne méthode de calcul de la pointe, tel
13 qu'indiqué par la Régie et on doit revenir dans les
14 six mois avec une nouvelle méthode et on croit
15 fermement que la nouvelle méthode va augmenter les
16 besoins et non pas les réduire ou les garder au
17 même, donc on a réalisé ce plan-là conformément aux
18 instructions de la Régie, mais je ne pense pas que
19 je vais avoir trop de capacité, je pense que je
20 n'en aurai pas assez. Donc, de facto, avoir une
21 prévision de la demande qui nous donne un chiffre
22 de un point quatre et d'aller contracter un, bien
23 de facto, je ne réponds pas aux besoins anticipés
24 de ma clientèle donc, ça nous semble être risqué et
25 ne pas accomplir notre rôle d'utilité publique.

- 1 Q. [233] Et si je reste en mode exploration et que
2 c'était un million de mètres cubes par jour (1 M
3 m(3)/jour), est-ce que dans un tel cas, un tel
4 scénario, est-ce que Gaz Métro privilégierait
5 l'entente d'échange pour un million de mètres cubes
6 par jour (1 M m(3)/jour) au lieu de soumissionner
7 dans le cadre de l'appel d'offres de TCPL?
- 8 R. Bien la position de Gaz Métro, c'est
9 qu'effectivement, l'offre d'échange semble plus
10 intéressante que de soumissionner auprès de
11 TransCanada, donc ça serait le premier outil que je
12 tenterais de concrétiser. Donc, je concrétiserais
13 Intragaz et ça en premier, ce qui m'amènerait à ne
14 plus avoir de capacité si je peux juste contracter
15 un million (1 M), donc je n'aurais plus rien à
16 soumissionner auprès de TransCanada
17 essentiellement.
- 18 Q. [234] Merci, alors je n'ai pas d'autres questions,
19 merci.
- 20 R. Je ne fais pas le calcul exact, mais
21 notionnellement, ça nous amènerait à peu près là.
- 22 Q. [235] À peu près les mêmes chiffres? Alors merci à
23 vous cinq, merci bien. Ah, vous aviez un
24 complément, alors je retire mes remerciements pour
25 le moment.

1 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

2 R. Sur un autre sujet, j'ai tendance des fois à faire
3 des envolées littéraires et on me dit qu'à la
4 réponse est-ce que GM GNL ou le client GNL serait
5 assujetti à un OMA de transport, je pensais avoir
6 été clair, ma réponse est « oui ». Donc c'est ce
7 qui est prévu si on... quand on veut faire un
8 contrat avec le client, c'était votre question,
9 est-ce qu'il serait assujetti aux mêmes conditions
10 qu'un client actuellement?

11 Q. [236] Oui.

12 R. Donc, s'il signe un contrat de cinq ans avec des
13 OMA de transport, la réponse serait « oui ».

14 Q. [237] C'est oui.

15 R. Donc, je veux juste être parfaitement clair parce
16 qu'on me disait sur le banc que je n'avais pas
17 nécessairement été assez clair à ce sujet.

18 Q. [238] Alors je n'ai pas d'autres questions, je vous
19 remercie.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci Maître Turmel. Maître Sicard.

22 (15 h 29)

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Hélène Sicard pour l'Union des consommateurs. Me
25 permettriez-vous une petite question en suivi, une

1 question que la Régie a posée, pour clarifier
2 quelque chose dans la preuve?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Allez-y.

5 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

6 Q. [239] Alors vous avez répondu, les questions
7 portaient sur Gaz Métro-2, Document 40, page 29. Le
8 point 4 vous avez modifié le dix-huit mille quatre
9 cent trente-sept (18 437) pour, si je comprends
10 bien, vingt-huit mille sept cent trente-sept
11 (28 737) gigajoules par jour. Par contre, à la page
12 suivante vous nous dites :

13 Cette seconde structure représente des
14 économies se chiffrant entre 1,4 M\$ et
15 1,5 M\$.

16 Comparativement à l'autre structure. Est-ce que ces
17 chiffres-là demeurent bons si on change la capacité
18 du point 4 ou si vous allez les changer eux aussi?

19 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

20 R. Oui, je vous dirais que c'était une faute de typo
21 dans le document.

22 Q. [240] O.K.

23 R. C'était un copié-collé de la section précédente.

24 Q. [241] Ça ne change pas, là, les économies?

25 R. Non.

1 Q. [242] O.K., merci.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Parfait. Merci, Maître Sicard. Maître Regnault,
4 est-ce que vous avez des questions pour le panel en
5 introduction?

6 Me VINCENT REGNAULT :

7 Non.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Non. Nous ça va aussi. Ça allait aussi. Alors,
10 Madame et Messieurs, merci. Nous n'aurons pas
11 d'autres questions pour vous.

12 LE PRÉSIDENT :

13 On va continuer par contre avec, je pense, UC. Non,
14 pas UC, mais avec SÉ/AQLPA. Alors si vous voulez
15 vous approcher, on ne prend pas de pause. On y va,
16 on roule.

17 M. FRÉDÉRIC MOREL :

18 R. Je comprends qu'on est libérés.

19 Q. [243] Oui, vous êtes bien entendu libérés. Jusqu'à
20 la prochaine fois, Maître Morel.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Vous êtes prêt à faire assermenter votre témoin?

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Oui.

25

1 PREUVE SÉ/AOLPA

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et
4 l'AQLPA. Bonjour, Monsieur le Président, Madame et
5 Monsieur les Régisseurs. Nous sommes prêts à
6 procéder.

7

8 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce cinquième (5e) jour de
9 décembre, a comparu :

10

11 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant sa
12 place d'affaires au 10946 avenue de Rome, Montréal-
13 Nord (Québec);

14

15 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
16 solennelle, dépose et dit comme suit :

17

18 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Q. [244] Alors bonjour, Monsieur Fontaine. J'ai
20 quelques petites questions. D'abord, il a été
21 question un peu plus tôt de l'absence de scénarios
22 d'encadrement. Est-ce que vous auriez un
23 commentaire à faire sur cette absence dans le plan
24 deux mille seize deux mille dix-neuf (2016-2019) de
25 Gaz Métro?

1 M. JACQUES FONTAINE :

2 R. D'abord, je veux dire que je vais référer à ma
3 longue expérience dans le domaine de la prévision
4 de la demande. J'ai travaillé dans le monde de...

5 Q. [245] Est-ce que vous pouvez parler plus proche du
6 micro s'il vous plaît?

7 R. Oui. Alors j'ai travaillé dans la prévision de la
8 demande grosso modo de mil neuf cent soixante-cinq
9 (1965) à mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997)
10 avant de continuer à être dans ce domaine-là vis-à-
11 vis la Régie. Et ce que je sais de loin c'est que
12 plus l'horizon qu'on considère s'éloigne, plus la
13 probabilité que notre prévision, surtout pour les
14 dernières années, soit en écart par rapport au
15 scénario moyen augmente. C'est pour ça
16 qu'habituellement on présente des fourchettes qui
17 vont un peu en trombone, autrement dit qui sont
18 plus rapprochées au début de l'horizon, à l'horizon
19 1, et qui s'éloignent de la moyenne à l'horizon
20 mettons 5, 6, 10, 15, puis 20 ça va être pas mal
21 plus large.

22 Q. [246] Et donc, dans le cas présent pour le Plan
23 d'approvisionnement deux mille seize deux mille
24 dix-neuf (2016-2019) est-ce que ça pose une
25 difficulté de ne pas avoir ces scénarios

1 d'encadrement? En fait l'un ou l'autre, là,
2 scénario faible ou scénario fort.

3 R. Scénarios faibles dans notre cas ça peut avoir des
4 conséquences financières. Gaz Métro peut avoir pris
5 des engagements et puis être pris pour les revendre
6 à perte. Dans le cas contraire, bien là il peut
7 décourager des nouveaux clients qui, à ce moment-
8 là, cherchent des sources alternatives si eux ne
9 peuvent pas avoir d'approvisionnement ou que ça
10 devient trop complexe d'avoir de
11 l'approvisionnement ou du transport supplémentaire.

12 Et la probabilité qu'il y ait un écart par
13 rapport, comme je l'ai dit il y a juste un instant,
14 qu'il y ait un écart par rapport à la prévision de
15 référence, bien, augmente avec l'horizon.

16 Q. [247] D'accord. Un peu plus tôt nous avons parlé
17 d'une réponse qui avait été fournie par Gaz Métro à
18 la Régie de l'énergie, c'était la réponse 1.3 à la
19 Régie que l'on retrouve à la pièce B-0286, Gaz
20 Métro-2, Document 41 où il était fait référence à
21 la croissance sous différentes rubriques des ventes
22 Grandes entreprises. Est-ce que vous avez un
23 commentaire à faire sur ce tableau qui a été
24 présenté par Gaz Métro dans sa réponse 1.3 à la
25 Régie?

1 (15 H 34)

2 R. Oui. Mais dans la mesure où les prévisions, pour la
3 grande entreprise, consistent à recueillir de
4 l'information que donnent les responsables
5 industriels, là, ou les vendeurs, là, les chargés
6 de comptes, pour employer une terminologie d'Hydro-
7 Québec, vis-à-vis la grande entreprise, normalement
8 ces résultats-là ne sont pas vraiment fiables passé
9 un horizon de deux, trois ans. C'est pour ça
10 qu'habituellement un horizon un peu plus long, on
11 utilise plutôt des méthodes économétriques, des
12 liens avec le produit intérieur brut manufacturier
13 ou si on a les ressources, vraiment on rentre, là,
14 dans le métier de chacune des entreprises et
15 mettons, dans le cas de l'aluminium, on va essayer
16 de faire une étude mondiale de l'offre et de la
17 demande puis de voir quelle est la part qui va
18 arriver à notre clientèle, mais c'est sûr que là,
19 ça demande beaucoup plus de ressources.

20 Q. [248] Donc dans le tableau en question, vous avez
21 vu que la prévision de croissance était assez
22 élevée pour l'année deux mille seize-deux mille
23 dix-sept (2016-2017), mais donc pour les autres
24 ajouts, les ajouts provenant de clients déjà
25 existants, et qu'elle décroissait subitement en

1 deux mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018)
2 et pour rester encore un peu basse en deux mille
3 dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019). Est-ce
4 que vous avez des commentaires sur la crédibilité
5 d'une telle prévision?

6 R. Bien j'ai l'impression que ça reflète le fait que
7 les responsables industriels, souvent, très
8 souvent, ne font pas de plans à un horizon de trois
9 à cinq ans, ils font plutôt une prévision à
10 l'horizon de leur temps de construction ou de leur
11 temps d'ajout important à leur usine.

12 Q. [249] Dans le contexte actuel où on n'a pas et on
13 ne peut pas avoir à court terme de scénario
14 d'encadrement, de scénario de demande forte, et où
15 on ne peut pas faire de recherche plus élaborée
16 auprès de chaque client pour voir quelle serait sa
17 croissance possible pour les années deux mille dix-
18 sept-deux mille dix-huit (2017-2018), deux mille
19 dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019) et on doit
20 prendre une décision relativement rapidement sur le
21 présent plan, qu'est-ce que vous suggéreriez de
22 faire?

23 R. Bien une solution peut-être un peu naïve, mais que
24 moi je trouve... que j'aime bien, ce serait de
25 maintenir les ajouts de volumes prévus pour deux

1 mille seize-deux mille dix-sept (2016-2017)
2 d'environ quatre-vingt-dix-sept millions de mètres
3 cubes (97 M m(3)), là, soit équivalent à un
4 térawattheure, maintenir cette valeur-là pour les
5 deux années de suite, les années après, deux mille
6 dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018) et deux
7 mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019) et
8 ça donnerait un coussin peut-être un peu plus
9 confortable que le trente-quatre millions (34 M)
10 que les témoins du Distributeur ont avancé ce
11 matin.

12 Q. [250] Je vous remercie, je vais passer à un autre
13 aspect. Il y a un tableau qui a été déposé un peu
14 plus tôt qui est le tableau B-0292, déposé par Gaz
15 Métro et la question s'est posée un peu plus tôt de
16 savoir est-ce que les chiffres qui étaient indiqués
17 dans ces tableaux, est-ce qu'ils étaient
18 cumulatifs, est-ce qu'ils n'étaient pas cumulatifs,
19 j'ai posé une question à Gaz Métro là-dessus et en
20 fait, je vais vous demander d'indiquer, selon votre
21 compréhension de ce tableau et des autres pièces
22 déjà existantes en preuve, quelles lignes sont
23 cumulatives, quelles lignes ne le sont pas et
24 aussi, et pour mieux comprendre, quels seraient les
25 chiffres à mettre dans la colonne deux mille douze-

1 deux mille treize (2012-2013), s'il y avait une
2 colonne supplémentaire, une première colonne deux
3 mille douze-deux mille treize (2012-2013) et à ce
4 sujet, je vous demanderais, il y a une version
5 annotée de ce tableau que je dépose, que je remets
6 maintenant à madame la greffière et à mon collègue,
7 est-ce que les chiffres qui apparaissent dans ce
8 tableau, est-ce que c'est vous qui les avez
9 préparés?

10 R. Oui.

11 Q. [251] Vous les avez préparés juste maintenant, là,
12 pendant qu'on...

13 R. Oui.

14 Q. [252] D'accord. Donc les chiffres que je vais vous
15 demander de commenter donc c'est vous qui les avez
16 préparés et les références aussi. D'abord, je vais
17 coter cette pièce qui serait...

18 LA GREFFIÈRE :

19 Je pense ça devrait être SÉ/AQLPA-0029.

20

21 SÉ/AQLPA-0029 : Tableau intitulé « Ventes du
22 scénario de base - Service
23 continu 10(6) m(3)) - VGE

24

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Q. [253] D'accord, donc est-ce que vous pouvez
3 expliquer et commenter les chiffres qui se trouvent
4 inscrits pour cette colonne deux mille douze-deux
5 mille treize (2012-2013)?

6 (15 h 41)

7 R. Oui. Alors le premier chiffre provient du dossier
8 R3837, du présent dossier, phase 2, la pièce B-
9 0054, à la page 47, Gaz Métro 2, Document 1 et on
10 voit que la ligne « Autres volumes » ce sont des
11 valeurs faites on peut dire cumulatives de la ligne
12 « Autres volumes ». La même chose pour l'ensemble
13 du tableau du haut, ce sont toutes des lignes qui
14 représentent des valeurs cumulatives. Autrement
15 dit, si je prends, par exemple, les ajouts de
16 charges en pétrochimie, bien, les ajouts sont vrais
17 la première année, mais la deuxième année, c'est-à-
18 dire deux mille quatorze - deux mille quinze (2014-
19 2015), l'ajout serait la différence entre deux cent
20 trente-trois virgule sept (233,7) et deux cent dix-
21 sept virgule trois (217,3). Alors, le tableau du
22 haut, sauf la première ligne, est vraiment
23 cumulatif. La première ligne a une autre fonction.

24 Q. [254] Là, on parle du service continu. Et selon ce
25 qu'on voit sur ces annotations sur le tableau,

1 toutes les autres lignes seraient pour deux mille
2 douze (2012) à deux mille treize (2013), ce serait,
3 on partirait de zéro?

4 R. On partirait de zéro.

5 Q. [255] Et pour ce qui est de la partie « service
6 interruptible » de ce tableau, est-ce que vous
7 voulez commenter?

8 R. Alors, la première ligne, les « autres volumes »
9 sont équivalents à la ligne « autres volumes » du
10 service continu. Et les chiffres sont cumulatifs
11 sauf la valeur du client GNL qu'on a évaluée selon,
12 comme il n'y a pas les chiffres disponibles du
13 rapport annuel, on les a évalués selon qu'est-ce
14 qu'ils étaient dans la cause R-3809-2012 dans la
15 B-0064 (GM-1, Document 7) page 1. Et puis, là, à ce
16 moment-là, le client GNL, quatorze point six
17 (14,6), c'est cumulatif, mais c'est par rapport, ce
18 n'est pas une croissance, ça se compare au chiffre
19 de sept virgule un (7,1). Les autres...

20 Q. [256] Excusez! Sept virgule... Sept millions de
21 mètres cubes (7 Mm3)?

22 R. Oui, sept millions de mètres cubes (7 Mm3).

23 Q. [257] Et c'était sept millions de mètres cubes
24 (7 Mm3) dans le 3809 pour l'année deux mille douze
25 - deux mille treize (2012-2013), c'est bien ça?

1 R. C'est ça. Exactement. Et les ajouts de charges en
2 pétrochimie puis les quelques cimenteries montrent
3 des valeurs cumulatives.

4 Q. [258] Donc, c'est votre interprétation de ce qui
5 est cumulatif ou non dans ce tableau-là?

6 R. Oui.

7 Q. [259] Donc je vous remercie. Ça complète mes
8 questions.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci, Maître Neuman. Est-ce qu'il y a des
11 intervenants qui veulent contre-interroger le
12 témoin? Est-ce que, Maître Regnault, pour Gaz
13 Métro?

14 Me VINCENT REGNAULT :

15 Vous allez juste me donner un instant, parce que la
16 première portion du tableau que maître Neuman vient
17 de produire, elle est exacte. J'ai juste une
18 question au sujet du second tableau que je veux
19 poser à mon représentant.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Je vous en prie.

22 Me VINCENT REGNAULT :

23 Ça va me prendre quelques secondes.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Je vous en prie, Maître Regnault.

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Donc je n'ai pas de questions pour le témoin.

3 Merci.

4 DISCUSSION

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci, Maître Regnault. La Régie non plus n'a pas
7 de questions, Maître Neuman. Merci. Monsieur
8 Fontaine, vous êtes maître sûrement en quelque
9 chose et je vous en remercie, et je vous libère.

10 Il est présentement quatre heures moins
11 quart (3 h 45). En fait, avant de vous laisser,
12 j'ai des instructions à donner pour la plaidoirie.
13 Alors, c'est un peu long. On pourra de toute façon
14 vous le communiquer par écrit aussi. Vous allez
15 possiblement le retrouver aussi dans les notes
16 sténos. Je vais donner une copie pour les notes
17 sténos.

18 Alors le préambule. Par sa 6e demande ré-
19 amendée, le Distributeur demande à la Régie
20 d'« approuver le plan d'approvisionnement 2017-2019
21 défini à la pièce Gaz Métro-2, Document 40 », soit,
22 selon la numérotation de la Régie, la pièce B-0276.

23 La 6e demande ré-amendée du Distributeur
24 s'inscrit dans le cadre de la 2e phase du présent
25 dossier R-3837-2013, lequel porte sur l'approbation

1 du plan d'approvisionnement 2014-2016.

2 À ce stade-ci, la Régie est d'avis qu'elle
3 ne peut et n'a pas à approuver un plan
4 d'approvisionnement 2017-2019.

5 Par conséquent, la Régie demande aux
6 participants, en plaidoirie :

7 1. De commenter la conclusion recherchée
8 par le Distributeur par sa 6e demande ré-amendée,
9 eu égard à l'article 72 de la Loi sur la Régie de
10 l'énergie et aux dispositions du Règlement sur la
11 teneur et la périodicité du plan
12 d'approvisionnement;

13 2. De commenter la période couverte par le
14 plan d'approvisionnement, lequel présente,
15 actuellement et par le passé, les données sur la
16 demande et les approvisionnements sur un horizon de
17 trois ans.

18 Alors, on pourra vous transférer ça. Maître
19 Regnault, est-ce que vous avez un commentaire à me
20 donner à ce stade-ci ou vous allez tout me dire ça
21 dans votre plaidoirie?

22 Me VINCENT REGNAULT :

23 Je pense qu'à ce stade-ci, je vais vous dire que
24 vous aurez le plaisir de me lire.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Regnault. J'en profite... Écoutez, je
3 pense que ça clôt la journée. Merci d'avoir été
4 disponibles avec un court délai, même si on l'avait
5 réservé. Merci aussi d'avoir, ce matin, Maître
6 Regnault, nous fournir un document important et que
7 tout ça puisse accélérer les travaux de la Régie.
8 Alors, écoutez, on va repartir.

9 Et entre vous et moi, à moins d'une grande
10 surprise, Maître Regnault, je ne crois pas que
11 j'aurai le plaisir à nouveau en deux mille treize
12 (2013) de vous revoir, à moins qu'il y ait une
13 immense chose qui se passe à la Régie
14 prochainement, j'ai entendu qu'il y a des choses
15 qui seraient déposées ou, et caetera, mais pour
16 l'heure, je ne suis pas à le constater, et ça me
17 fera toujours plaisir de vous revoir, mais on
18 espère en deux mille quatorze (2014).

19 Cela étant dit, je ne peux clore cette
20 journée sans vous souhaiter à tous de très, très
21 joyeuses fêtes. C'est un temps pour tout le monde,
22 un temps de réjouissance. Et je vous le souhaite
23 avec les gens que vous chérissez. Alors au plaisir
24 de vous revoir en deux mille quatorze (2014).

25

FIN DE L'AUDIENCE

R-3837-2013
5 décembre 2013

- 168 -

1

2

